

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51 ème ANNÉE - NUMÉRO 690

07 NOVEMBRE 1997 - 150 Francs CFA

## PROGRAMME DE DIMENSION SOCIALE DU DÉVELOPPEMENT (DSD) AU BÉNIN : SORTIR DES SENTIERS BATTUS

S'il est un mal social qui met à rudes épreuves la plus grande partie de la population béninoise en cette veille du troisième millénaire, c'est bien la pauvreté. L'enrichissement illicite d'une poignée d'individus au détriment de la grande majorité des Béninois qui s'enfoncent chaque jour un peu plus dans l'enfer de la misère avec son cortège de désarrois est, on ne peut plus, parlant.

### DES CHIFFRES ALARMANTS

Selon le premier rapport sur le développement humain du Bénin rendu officiel le vendredi 17 octobre dernier, en 1995, près de 900.000 sur 4.600.000 habitants étaient extrêmement pauvres, n'arrivant pas à se nourrir convenablement.

Au regard des normes en vigueur à la Banque Mondiale, est pauvre celui qui dépense moins de 1\$ soit, en moyenne, 600 F CFA environ par jour. Ainsi, et sur la base de ces normes, plus de 81 % des Béninois sont pauvres. Et le niveau de la pauvreté extrême est plus grand dans les villes : 30 % contre 16 % en milieu rural. Mieux, avec un indicateur de la pauvreté humaine (IPH) estimé à 46,7 %, le Bénin se situerait au 64ème rang sur les 78 pays en développement pris en compte dans le rapport mondial sur le développement humain de 1997. Le Bénin se trouverait ainsi derrière la Côte d'Ivoire et juste avant le Pakistan, très loin derrière Trinité-et-Tobago qui a la plus faible proportion de pauvreté humaine.

Et pourtant, à la table ronde de Genève, en 1992, qui a eu à se pencher sur les

(Lire la suite à la page 2)

## "L'INSTITUT CATHOLIQUE DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE (ICAF) OUVRE SES PORTES À COTONOU, BÉNIN

(Lire nos informations à la page 3)

## UNE NOUVELLE PROVINCE ÉCCLÉSIASTIQUE AU BÉNIN :

(Lire nos informations à la page 8)

## HAUTE COUR DE JUSTICE AU BÉNIN : UNE INSTITUTION LAISSÉE POUR COMPTE ET POUR CAUSE !

Moralisation de la vie publique. Tout le monde en parle. L'expression est désormais présente dans tous les milieux politiques, les symposiums, forums, séminaires, colloques etc. Le gouvernement de Kérékou II en a fait son cheval de bataille. Les honorables députés, à l'Assemblée Nationale, ne ratent guère l'occasion d'emboîter la trompette de la moralisation de la vie publique : commissions parlementaires d'enquête, questions orales avec ou sans débats et suivies ou non de vote, questions écrites, interpellations, etc., toutes choses qui permettent de penser, qu'en République du Bénin, la moralisation de la vie publique est non seulement une réalité mais qu'elle est rentrée dans les meurs.

### LE PEUPLE DANS L'ATTENTE DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

Seulement, au regard de l'environnement institutionnel du Bénin, tout porte à croire que l'on ne veut de la moralisation de la vie publique que quand elle touche un autre et non soi-même. Et le lot de cet autre qui, jusqu'ici, est touché par la moralisation de

la vie publique n'est constitué que de menus fretins. Les gros morceaux évident, par tous les subterfuges, de tomber dans les mailles. Cela est d'autant vrai qu'à ce jour, et après le vote de la loi sur la Haute Cour de justice qui attend sa mise en conformité avec la Constitution par l'Assemblée Nationale sur la demande de la Cour Constitutionnelle, le peuple l'espère toujours. Sa place au sein des institutions béninoises risque d'ailleurs de rester inoccupée longtemps et longtemps encore. Tout indique alors que nos dirigeants ne sont pas pressés de concrétiser la naissance d'une institution dont le rôle est de les juger. Ainsi l'on préfère que la moralisation de la vie publique touche un autre et non soi-même.

### QUOI D'ÉTONNANT ?

Cela n'étonne nullement. Car, nous lisons dans la Constitution du 11 décembre 1990, en son article 136, que «La Haute Cour de Justice est compétente pour juger le Président de la République».

(Lire la suite à la page 2)

## RENCONTRE DU PAPE AVEC LES FAMILLES À RIO PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA FAMILLE

Le 2 au 5 octobre dernier, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II a séjourné à Rio de Janeiro, (Brésil) dans le cadre de sa deuxième rencontre mondiale avec les familles. Cette rencontre est venue conclure le congrès théologique pastoral sur le mariage et la famille, piliers de l'architecture humaine e divine.

Dans la soirée du samedi 4 octobre, 160.000 fidèles se sont réunis dans le mythique temple de football qu'est le stade de Maracanã à l'occasion de l'Acte de témoignage des fidèles. Au cours de cet événement historique, le Pape Jean-Paul



Il, interpellant les fidèles présents et, à travers eux, toutes les familles du monde entier, les grandes sociétés, les autorités des Nations et des États, a lancé un plai-

doyer d'une rare vigueur en faveur de la famille, le véritable patrimoine de l'humanité. En effet :

- à travers elle, toute l'existence humaine est orientée vers l'avenir ;
- c'est en son sein que l'homme vient au monde, grandit et mûrit ;
- en elle l'homme devient un citoyen toujours plus responsable de son pays et un membre toujours plus conscient de l'Eglise ;
- elle est également le milieu premier et fondamental où chaque homme découvre et réalise sa propre vocation humaine et chrétienne ;
- elle constitue une communauté qui ne peut être remplacée par aucune autre.

### CRIS D'ESPÉRANCE ET DE LIBÉRATION

Dans son adresse aux familles du monde entier, devant les quelque 160.000 fidèles, dont mille délégués de 190 Nations, rassemblés le samedi 4 octobre 1997 à Rio de Janeiro à l'occasion de l'Acte de témoignage des familles dans le stade Maracanã, le Saint-Père a tout d'abord voulu s'opposer au pessimisme ambiant :

«Aujourd'hui, a-t-il déclaré, se diffuse dans le monde un faux message de bonheur irrationnel et inconstant, qui n'apporte que désolation et amertume. Le bonheur ne

(Lire la suite à la page 9)

## ENTRETIEN SUR LE BUDGET 1998 LE MINISTRE DES FINANCES N'A VOULU OCCULTER AUCUN ASPECT

L'interview que le ministre des Finances, M. Moïse Mensah a bien voulu accorder à "La Croix du Bénin" sur le projet de budget 1998 s'articule autour des actions essentielles que le Gouvernement Kérékou II se propose de mener et qui, à notre avis,

(Lire la suite à la page 6)

## L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE

### COIN DU FIN LIMIER

#### JUSQU'OÙ IRONS-NOUS ?

Le projet de budget 1998 transmis à l'Assemblée Nationale la semaine dernière, loin de calmer les esprits, a aiguisé l'instinct revendicatif des travailleurs qui, à travers leurs différentes centrales syndicales, orientent déjà au scandale. Et si les agents permanents de l'Etat peuvent se contenter d'une miette, c'est la désolation et la consternation que l'on enregistre d'une manière générale chez les Béninois et les Béninoises. Et pour cause: avec le projet de budget 1998, le prix du ciment devra augmenter bientôt de près de 8%. Ainsi en moins de deux ans, le prix du ciment aura connu, au Bénin, une augmentation de près de 24%. De même et pour ladite période, les prix des hydrocarbures augmenteraient, pour l'essence, de près de 14,70% et, pour le super, d'environ 13,70%. Pendant ce temps, les revenus des travailleurs, loin de progresser, stagnent, sinon régressent. Et lorsqu'on imagine tous les effets multiplicateurs de l'augmentation des prix du ciment et des hydrocarbures sur les prix des autres produits, il y a bien des raisons de s'inquiéter.

Organiser ses propres mesures d'ajustement structurel et accroître les recettes pour financer les investissements productifs afin d'amorcer le développement de son pays, quoi de plus normal et de plus responsable ! Mais encore faudrait-il chercher, avec discernement et doigté, les mécanismes adéquats pour y parvenir. Et c'est à ce niveau, que l'on est en droit de se poser des questions sur les recherches des voies et moyens du Gouvernement Kérékou II. Car en ce moment où l'on clamme pour le Bénin une bonne politique de l'habitat qui participe d'ailleurs du développement global, on comprend mal le désir du Gouvernement Kérékou II d'imposer le "diamant bleu" et, de surcroît, les hydrocarbures, deux denrées à effet très sensible sur la grande partie de la population béninoise.

L'angoisse est donc grande face à cette flambée de prix en perspective.

Évitons tout ce qu'on peut éviter. Mettons encore plus en branle notre intelligence et notre esprit inventif. Le pays y gagnera.

'Alors, prudence !  
Basilé René Sôhanyan



## PROGRAMME DE DIMENSION SOCIALE

(Suite de la première page)

grandes orientations de développement du Bénin, la nécessité de bâtir une stratégie d'ensemble de lutte contre la pauvreté était devenue une évidence, voire une nécessité. La mise en œuvre du PAS suite à fait que le Bénin ne cessait de s'enferrer dans la pauvreté n'a fait que le confirmer. L'institution du programme de dimension sociale du développement (DSD) en 1994 devrait normalement amoindrir les effets négatifs des réformes dictées par les Institutions de Bretton Woods. Mais hélas !

#### UN REMÈDE PEU EFFICACE

Car après trois ans d'exercice et face à l'effort de l'éradication de la pauvreté au Bénin, on est encore à s'interroger sur l'efficacité du programme. Selon certains bailleurs de fonds, le cadre institutionnel de l'AGEPIB (Agence de promotion des initiatives de base), agence spécialisée dans la mobilisation des fonds de la DSD n'est pas de nature à arranger les choses. Loin de s'attaquer aux causes réelles de la pauvreté au Bénin, le programme est ap-

paremment limité à quelques réalisations qui, bien que nécessaires, occultent les causes.

En effet, la situation de la pauvreté en République du Bénin est liée, entre autres, à la faiblesse de la productivité du travail, à l'analphabétisme et à l'inefficacité sans cesse aggravée de l'administration. En outre, dans le sud du Bénin, et dans l'ensemble, la quasi totalité des tâches agricoles est effectuée à l'aide de moyens traditionnels peu compétitifs et dépassés. En milieu urbain, la productivité du travail est très faible. Le secteur informel se trouve à l'origine de la production quantitative.

Par ailleurs, les capacités techniques de gestion du secteur public sous certains aspects sont très en deçà des réels besoins d'un pays en voie de développement comme le Bénin.

#### NÉCESSITÉ D'UNE REFONTE

Pour l'heure, et outre la théorie, les éléments indispensables à intégrer dans toute politique de développement du Bénin devant réellement viser la réduction de la

pauvreté ne sont pas pris en compte dans le programme de la DSD. Ainsi, la cellule DSD demeure une structure d'attribution des marchés de construction d'écoles, de réfection des routes et autres. Tout au plus, sont réalisés quelques micros-projets sans impact réel sur la réduction de la pauvreté.

Il convient alors de revoir de fond en comble le fonctionnement actuel de la cellule DSD de manière à renforcer la capacité de production des agents économiques béninois, étant entendu que la réduction de la pauvreté devrait être un programme d'ensemble qui apprendre clairement les profils de la pauvreté au Bénin. Ainsi, et parallèlement aux micros-projets, toute politique de réduction de la pauvreté au Bénin doit se baser sur les données du présent pour développer l'initiative personnelle, gage du développement à moyen et long termes en cette période de mondialisation.

Il est alors clair que les séminaires, forums et autres rencontres organisés ici et là entre principaux acteurs de la DSD ne changent fondamentalement pas grand-chose tant que cette équation ne sera pas résolue.

Alain Sesson

## HAUTE COUR DE JUSTICE AU BÉNIN : UNE INSTITUTION LAISSÉE POUR COMPTE ET POUR CAUSE !

(Suite de la première page)

blique et les membres du Gouvernement à raison de faits qualifiés de haute trahison, d'infractions commises dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions ainsi que pour juger leurs complices en cas de complot contre la sûreté de l'Etat.

Et l'article 138 de préciser : «Le Président de la République et les membres du Gouvernement sont suspendus de leurs fonctions en cas de mise en accusation pour haute trahison, outrage à l'Assemblée Nationale et toute atteinte à l'honneur et à la probité. En cas de condamnation, ils sont déchus de leurs charges».

Et voilà qui est clair, et parce que clar fait peur. Et comme nos dirigeants ne veulent pas se voir juger par une telle Cour, ils préfèrent simplement faire traîner la concrétisation de sa naissance au Bénin.

De ce fait, la porte leur est grandement ouverte de même qu'à leurs complices pour leur permettre de commettre tous les scandales et autres dépravations sans en être inquiétés. Cela nous autorise à

vouloir donner raison à ce responsable d'ONG qui nous a confié au cours d'une discussion informelle qu'"il n'y a plus rien à espérer de nos députés avec insistance que nos députés relèvent le défi en inscrivant dans leur priorité une nouvelle lecture — et pourquoi pas en procédure d'urgence — de la Loi sur la Haute Cour de Justice. Étant entendu qu'adopter ladite Loi serait déjà une manière d'éviter que ne rôgne le système de deux poids, deux mesures dans la lutte pour la moralisation de la vie publique. La Nation tout entière y gagnerait.

Guy Dosse-Toss

#### RELEVER LE DÉFI

Après une telle déclaration et tant d'autres, il ne reste plus qu'à souhaiter avec insistance que nos députés relèvent le défi en inscrivant dans leur priorité une nouvelle lecture — et pourquoi pas en procédure d'urgence — de la Loi sur la Haute Cour de Justice. Étant entendu qu'adopter ladite Loi serait déjà une manière d'éviter que ne rôgne le système de deux poids, deux mesures dans la lutte pour la moralisation de la vie publique. La Nation tout entière y gagnerait.

| "LA CROIX DU BENIN"                 |  | Non merci...non tout spécialement les personnes qui souscrivent un Abonnement de Soutien     |  |
|-------------------------------------|--|--|--|
| Rédaction et Abonnements            |  | 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)   |  |
| "LA CROIX DU BENIN"                 |  | Abonnement de Bienfaiteur  |  |
| 01 BP 105 - Tél. (229) 32-11-19     |  | 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)   |  |
| COTONOU                             |  | Abonnement d'Amis  |  |
| (République du Bénin)               |  | 20.000 à 30.000 F CFA et plus (200 FF)   |  |
| Compte : C.C.P. 12-76 C O T O N O U |  | Gougeonnet d'adhésion  |  |
| Directeur de Publication            |  | 100 F CFA  |  |
| BARTHÉLEMY ASSOGBA CAPKO            |  | TARIFFES D'ABONNEMENTS par Avion   |  |
| Dépôt légal n° 841                  |  | Bénin  |  |
| Tirage : 4.500 exemplaires          |  | 3.720 F CFA  |  |
|                                     |  | Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo                              |  |
|                                     |  | 4.600 F CFA  |  |
|                                     |  | Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.   |  |
|                                     |  | 5.760 F CFA  |  |
|                                     |  | France   |  |
|                                     |  | 7.500 F CFA  |  |
|                                     |  | Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone  |  |
|                                     |  | 9.000 F CFA  |  |
|                                     |  | Kinshasa (Zaïre)   |  |
|                                     |  | 12.000 F CFA   |  |
|                                     |  | Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie   |  |
|                                     |  | 12.000 F CFA   |  |
|                                     |  | U.S.A.   |  |
|                                     |  | 9.480 F CFA  |  |
|                                     |  | Amérique (Nord, Centrale, Sud)   |  |
|                                     |  | 10.200 F CFA   |  |
|                                     |  | Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suède, Royaume-Uni) |  |
|                                     |  | 12.000 F CFA   |  |
|                                     |  | Canada   |  |
|                                     |  | 12.000 F CFA   |  |
|                                     |  | Chine  |  |
|                                     |  | 12.000 F CFA   |  |

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

## L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR À L'AUTRE... LE

### LA BANQUE D'INSULINE



La Banque d'insuline est un centre de santé réalisé par les Lions Clubs du Bénin au profit des diabétiques.

C'est un projet conçu par le Professeur de médecine Bruno MONTEIRO, membre du Lions Club Cotonou-Nokoué.

Il a coûté à peu près 170 millions de F CFA. Sa construction a été possible grâce à la participation conjointe des Lions Clubs du Bénin, de l'Etat béninois (pour le terrain), de la Communauté Économique Européenne, de la Coopération Française, de Médico-France et de la Fondation Internationale des Lions Clubs (LCIF).

Ce centre se trouve à Akpaka-Ayelwadje, juste à côté de l'école maternelle publique de cette localité.

Il comprend :

- deux salles de consultation,
- un laboratoire d'analyses médicales,
- une infirmerie,
- un bureau pour un assistant social,
- une salle pour l'Association des diabétiques,
- une salle de conférence de 400 places,
- une paillote avec un bar.

Les activités de la Banque sont celles reconnues à tous les centres de santé. Mais, on y traite avec une attention particulière, les diabétiques qui s'y rendent pour bénéficier des services de l'équipe qui l'anime, à savoir :

— un médecin généraliste, tous les matins,

— un spécialiste, le Lions François DJIROLO (Professeur-Assistant), dans l'après-midi du mardi et du vendredi,

— un Professeur de médecine, le Lions Bruno MONTEIRO, le jeudi dans l'après-midi.

La Banque d'insuline est un centre de santé destiné aux populations les plus pauvres. En effet, elle met à leur disposition des produits pharmaceutiques aux coûts les plus bas possibles. Tenez ! les 100 comprimés de Daonil, bien connus des diabétiques, sont cédées à 1 000 F CFA. C'est le seul endroit où l'on trouve de l'insuline en permanence. Cette insuline est vendue à un prix très réduit aux diabétiques à revenu moyen et donné gratuitement aux jeunes malades sans ressource.

La Banque d'insuline sert également de lieu de réunions et de séminaires aux Lions Clubs du Bénin. Récemment, son Conseil d'Administration a décidé de mettre sa salle de conférence et sa paillote à la disposition du public pour y organiser des manifestations de nature autre que médicale (conférences, séminaires, réceptions, etc.). Le revenu issu de ces prestations "extra" aidera à améliorer le fonctionnement du centre de santé afin de le rendre plus utile à nos frères et sœurs sans ressource.

**L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LIONS CLUBS** consacre dans ses activités, le mois de novembre à la réflexion sur le diabète ainsi qu'à son traitement efficace. C'est dans ce cadre que les Lions Clubs du Bénin organisent, à votre intention, des séances gratuites de dépistage du diabète et de doses médicamenteuses à la Banque d'insuline, du 24 au 29 novembre 1997. Ce sont des opportunités qui vous sont offertes pour découvrir, dans la bonne ambiance, ce joyau des Lions Clubs du Bénin.

Vous qui avez le cœur sensible et qui avez le privilège d'être en bonne santé, venez nous aider à la Banque d'insuline pour contribuer à l'amélioration du bien-être de nos populations.

Pour toutes informations complémentaires, vous êtes priés de téléphoner au Professeur Bruno MONTEIRO (30-37-73) dans la journée exclusivement.

V. KISSEZOUÑON  
Commission des Relations publiques  
Lions Club Cotonou-Nokoué

### L'ICAF OUvre SES PORTES À COTONOU

Famille : Église domestique. Il n'y a rien de mieux que cette expression pour résumer toute l'importance de la famille pour l'humanité et plus particulièrement dans la vie de l'Église catholique. La question est si importante pour l'Église universelle au point où l'Institut Pontifical Jean-Paul y consacre l'étude des sciences du mariage et de la famille, et afin que des laïcs, des religieuses et des prêtres puissent poursuivre en ce domaine une formation scientifique, aussi bien philosophique et théologique que dans le domaine des sciences humaines, afin d'être mieux armés pour bien s'acquitter de leur ministère pastoral et ecclésial d'une manière plus idoine et plus efficace pour le bien du peuple de Dieu" (Const. Ap. n° 3).

En cette veille du troisième millénaire où la famille est exposée à toutes sortes de difficultés, il est apparu impératif de développer le mécanisme qui pourra unir toutes les familles du monde entier. C'est ainsi qu'en pleine préparation du jubilé de l'an 2000, le Pape Jean-Paul II a autorisé l'implantation au Bénin, en terre africaine, d'une section de l'Institut Jean-Paul II, l'Institut Catholique de l'Afrique francophone (ICAF).

C'est au cours d'une célébration eucharistique dans le cadre simple de la salle de conférence du Codiam à Cotonou, le lundi 3 novembre 1997, que S. E. Mgr. Isidore de Souza, archevêque de Cotonou, a officiellement ouvert les portes duodit Institut. Dans son homélie de circonstance, le prélat a expliqué l'importance et le sens de cet institut et invité l'assistance à prier pour sa pérennité.

Au début de la messe, Mme Thérèse Nyrabukeye, vice-présidente de l'ICAF, a indiqué, dans une brève allocution de présentation, que l'ouverture de l'ICAF est la base d'une Institution qui est appelée à porter plus tard le nom d'"Institution Pontificale Jean-Paul II" (Section de l'Afrique francophone).

"L'Institut Pontifical pour l'étude sur le mariage et la famille", a poursuivi Mme

Thérèse Nyrabukeye, a été voulu et fondé par Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II en 1982. Lors de sa reconnaissance canonique, la Congrégation pour l'éducation catholique a énoncé ses objectifs en ces termes : "Afin qu'on mette plus en lumière, avec des méthodes scientifiques, la vérité du mariage et de la famille, et afin que des laïcs, des religieuses et des prêtres puissent poursuivre en ce domaine une formation scientifique, aussi bien philosophique et théologique que dans le domaine des sciences humaines, afin d'être mieux armés pour bien s'acquitter de leur ministère pastoral et ecclésial d'une manière plus idoine et plus efficace pour le bien du peuple de Dieu" (Const. Ap. n° 3).

La toute première promotion de l'ICAF compte 21 étudiants dont 13 pour les cours de master et 8 pour les cours de diplômes. Juste le nombre qu'il faut pour être dans les normes requises pour l'ouverture d'une section locale. Les responsables de l'ICAF nourrissent l'espérance que l'effectif va devenir plus important lorsqu'une bonne nouvelle sera parvenue à toute les Conférences Épiscopales de l'Afrique francophone. L'encadrement va être assuré par 14 professeurs.

Daigne Marie Mère de la Sainte Famille intercéder auprès de son Fils pour que cette œuvre voulue par le Pape Jean-Paul II puisse asseoir les vertus de la paix dans les familles africaines pour un troisième millénaire de paix, de joie et d'amour. Et que saint Hubert, patron des chasseurs en la fête de qui l'ICAF a ouvert ses portes le lundi 3 novembre 1997, intervienne pour la conversion des coeurs des destructeurs des familles.

Ph. L. Amoussou

### CINQUANTENAIRE DE LA PAROISSE SAINTE-CLAIRE DE POBÈ 1947 - 1997

Le samedi 2 août 1997, la paroisse Sainte-Claire de Pobè a revêtu ses plus belles parures. Les mélodies alléchantes des diverses chorales souhaitaient la bienvenue à une foule innombrable de fidèles, toutes en joie, venues de presque tous les coins du diocèse. Béni soit le Seigneur qui, dans sa tendresse, a daigné rassembler en un seul peuple ses fidèles autour de leur pasteur pour célébrer ensemble les noces d'or de la paroisse Sainte-Claire de Pobè.

Commencée à 11 H 05 par une procession harmonieusement animée par la chorale yoruba, la messe ouvrit la célébration du cinquantenaire : action de grâce au Seigneur pour tous ses biensfaits et prière pour l'unité et l'éducation d'une Église adulte et prospère, digne de Jésus Christ, et fier de l'Afrique en marche vers le troisième millénaire.

La célébration eucharistique était présidée par S. E. Mgr. Vincent Mensah qu'entouraient une vingtaine de prêtres et deux diacones.

Du milieu de ses pairs, l'Abbé Emile Okpéra, curé de la paroisse, après le chant d'entrée, se leva et ouvrit la célébration par la présentation de l'histoire de ladite paroisse. Retenons que la paroisse Sainte-Claire de Pobè demeura depuis 1918 une station se-

condaire de Porto-Novo avant d'être rattachée à la paroisse de Sakété en 1942, puis érigée en paroisse en 1947 avec vingt-neuf stations secondaires. "Que la paix règne dans nos familles et dans notre communauté et que cette joie qui anime tous les fidèles puisse durer" tels étaient les mots de fin du curé de la paroisse.

La célébration eucharistique continua son cours normal pour permettre à Mgr. Vincent Mensah d'adapter ses inspirations à la circonstance : "L'avenir paraît certain avec la grâce, la fraternité et la tolérance". C'est sur cette note d'exhortation que le prédicateur bâtit son homélie, faite d'action de grâce d'abord à Dieu pour toutes ses merveilles ; de remerciement au Préfet du département M. Macaire Onilouédé pour sa présence à la célébration malgré ses multiples occupations. De plus, le pasteur invita son troupeau à la connaissance du vrai Dieu à travers Jésus Christ à cette veille du troisième millénaire. Le prélat termina son homélie en remerciant les ouvriers apostoliques qui ont précédé les prêtres d'aujourd'hui sur le chemin de l'évangélisation.

La célébration prit fin à 13 H 30. Ce fut alors le tour de la bénédiction de la pierre marquant les cinquante ans de vie de la paroisse. Un repas fraternel réunit pasteur, fidèles et invités donnant ainsi l'image d'une communion de frères et sœurs. Que cette fête marque un nouveau départ pour la croissance du peuple de Dieu pour sa plus grande gloire!

Didier Migan

## CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

### LE BÂILLON À LA CÔTE DES ESCLAVES AUX XVIII<sup>e</sup> - XIX<sup>e</sup> SIÈCLES

On appelle généralement bâillon, un bâton ou un tampon mis sur ou dans la bouche d'une personne pour l'empêcher de parler ou de crier. Ce même mot est également utilisé en matière de pêche : il désigne alors un instrument métallique destiné à maintenir ouverte la bouche d'un poisson pris à l'hameçon afin d'extraire plus facilement ce dernier de l'eau.

N'étant pas dans le domaine halieutique, seul nous intéressera ici le bâillon utilisé pour empêcher quelqu'un de parler : on parle alors de « bâillonner »; ce substantif s'utilise aussi bien au sens propre tel que défini plus haut, qu'au sens figuré. Dans ce dernier cas, l'on parlera par exemple de bâillonner la presse, de bâillonner quelqu'un, pour dire que l'on a muselé ce dernier ou la presse; on l'a réduit au silence, on a restreint, ou supprimé la liberté de s'exprimer.

Le bâillon et les hommes bâillonnés ont existé, au sens propre et au sens figuré, à la Côte des Esclaves aux XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles<sup>(1)</sup>. Comment se présente cette réalité et qu'est-ce qui la justifie ?

#### I — LE BÂILLON ET LE CONTEXTE DE SON APPARITION

Il n'existe, aujourd'hui, aucune certitude sur la date d'apparition du bâillon à la Côte des Esclaves et dans son hinterland. Il n'est question dans les traditions orales du bâillon et de l'usage qui en est fait qu'aux environs du XVII<sup>e</sup> siècle. Les mentions écrites concernent surtout le XIX<sup>e</sup> siècle dans l'aire culturelle ajatado. L'absence de mention de l'existence d'une réalité dans la documentation jusqu'à aujourd'hui disponible sur des siècles plus reculés, ne saurait signifier, ipso facto, que cette dernière n'était pas connue ; les XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> ne sont, en réalité, que des siècles de certitude. Peut importe cependant, dans l'optique de notre réflexion, que le bâillon ait été utilisé plus tôt, ou plus tard. L'important, c'est son usage alors très courant aux XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, surtout, mais non exclusivement, dans l'aire culturelle ajatado, plus particulièrement à Abomey<sup>(2)</sup> et à Porto-Novo, entre autres<sup>(3)</sup>.

Ce que nous connaissons, nous, de bâillon, à la suite des auteurs européens des XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, ne se présente pas de la même manière que ce qui est défini au début de cet essai, l'usage premier du bâillon est le même. Toujours en bois à la Côte des Esclaves et dans son arrière-pays, le bâillon a deux formes : il peut être un bâton cylindrique de la longueur d'un double décimètre environ avec un diamètre de 2 à 5 cm approximativement. Une entaille faite au couteau à 2 cm environ de chaque bout permet d'y fixer une corde<sup>(4)</sup>. Chaque bâillon comporte ainsi deux cordes solides attachées à la nuque du condamné à mort une fois qu'en lui a mis en travers de la bouche.

Il peut avoir aussi une forme tout à fait différente de celle du premier tout en ayant, tous deux, la même fonction. En 1860, un Européen qui a été pendant un mois et demi spectateur à la fête des coutumes à Abomey, a vu des captifs à immobilier à Ghézo portant chacun un bâillon en bois, en forme de croix, le bout pointu enfonce dans la bouche et placé contre la langue pour l'empêcher de se mouvoir<sup>(5)</sup>.

Les Fon désignent le bâillon par le mot *kpô* qui signifie aussi bâton. « On l'a bâillonné » se dira : « *edokpo nu nif* » c'est-à-dire qu' « on lui a mis le bâton dans la bouche ».

Nous ignorons si ces bâillons ont été taillés dans une essence végétale particulière ; la seule certitude est qu'ils sont toujours en bois dur et peu putrescible. Ils font partie, avec le grand couteau, des outils de

travail du Migan qui en a toujours un certain nombre dans ses affaires, car il en fait un usage fréquent.

#### II — CAUSES ET PRATIQUE DU BÂILLONNEMENT

Pratique essentiellement régionale, le bâillonnement au sens propre du terme a couramment lieu lors des sacrifices humains dans des royaumes tels que celles d'Abomey et de Porto-Novo. Ceux-ci se font lors des cérémonies funéraires ou des fêtes de coutumes toujours en liaison avec les ancêtres. Les victimes sont toujours bâillonnées pour deux raisons :

1<sup>e</sup>) Les empêcher de crier<sup>(6)</sup> afin de ne pas perturber la cérémonie et/ou de leur permettre d'écouter avec le maximum d'attention et de sérénité, les messages à transmettre dans l'au-delà.

2<sup>e</sup>) Leur enlever toute possibilité de prôler des malédictions contre le roi et son entourage. En effet, il est bien connu que l'exécution d'une victime qui a eu l'occasion de prononcer des incantations maléfiques a toujours favorisé la réalisation de ces dernières<sup>(7)</sup>, aussi redoutait-on de telles réactions de la part de ceux choisis pour accompagner dans leurs tombes les souverains déçus ou pour aller faire des commissions aux anciennes ancières du roi régnant. La seule disposition préventive adéquate est bien le bâillonnement. En 1874, dans une lettre adressée à Planque, supérieur du séminaire des Missions Africaines de Lyon, J. Poirier, missionnaire, a assisté à Porto-Novo à l'enterrement du roi Messi dont il nous présente une séquence en ces termes : « Bâillonnées et à moitié ivres, les victimes au nombre de six, sont amenées par les aides du Migan... Le Gogon les présenta au sacrificeur qui les reçoit dans la fosse, et l'Apollagan les offre aux dieux et répondant sur la tête de chaume d'elles une huile de palme mêlée à la farine de maïs... Les trois premières, garrisroties et agenouillées, reviennent au corps fatidique, et leurs têtes tombent sous le sabre félicie d'OGUN. Les trois autres, étendues dans la fosse et la tête fixée au sol par une fourche féliche, sont frappées à l'occiput avec un bâton rond et poli... De ce sang chaud effumant, sortant à flots par la bouche et par le nez, des victimes, les deux bâouroux creusent le fond et les parois de la fosse, et reviennent, des mains du Gogon, des nates et des étoffes qu'ils étendent sur cette couche de sang... ».

À Abomey, les victimes sont surtout bâillonnées lors de la fête des coutumes où elles sont exécutées en grand nombre. Un témoignage nous en donne un aspect en ces termes :

« Un captif, fortement bâillonné, a été emmené au roi par Migan, ministre de la justice, qui a demandé au prince s'il avait à charger le prisonnier de quelques commissions pour son père. En effet, il en avait, et plusieurs grands du royaume sont venus prendre ses ordres et sont allés les transmettre à la victime qui répondait affirmativement par des signes de tête... Après lui avoir remis, pour ses frais de route, une piaule et une bouteille de tafia, on l'a expédié. Deux heures après, quatre nouveaux messagers partaient dans les mêmes conditions<sup>(8)</sup> ».

Le bâillon est toujours difficile à porter car il fait extrêmement mal : « ces malheureux ont presque tous les yeux hors de la tête » rapporte un témoin de ces scènes macabres<sup>(9)</sup>.

Si le bâillonnement est en général ici destiné aux êtres humains — hommes et femmes — il n'en a pas toujours été de façon exclusive ; en effet, il arrive aussi que des animaux le soient, au même titre que les

victimes humaines. Le 16 juillet 1860, lors de la fête des coutumes offerte par Glélé à son feu père Ghézo, un Européen a vu accompagner des victimes humaines, un vautour, une biche mais surtout un singe bâillonné<sup>(10)</sup>. Que représente au sein de cette escorte le singe pour qu'il reçoive un bâillon à l'instar des hommes, mais contrairement aux autres animaux ? Quelle place occupe cet animal dans la symbolique animalière Fon ? Si c'est sa ressemblance avec l'homme qui l'explique, il est singulier et insolite usage du bâillon, ce dernier prenant alors une signification inconnue dans le cas d'espèce puisque le singe n'a pas l'usage de la parole, et la capacité de maudire. Ni les sources écrites, ni les traditions orales, n'ont été en mesure de nous apporter le moindre élément de compréhension de ce curieux phénomène.

Une fois immobile, la victime ne garde plus le bâillon devenu inutile. Le Migan ou bourceau l'enlève pour l'emporter chez lui où il est gardé<sup>(11)</sup>.

En margue du bâillonnement au sens propre que nous venons de décrire, il en existe aussi au sens figuré. On trouve dans le domaine des pratiques occultes. En effet, lorsqu'un problème oppose deux hommes et qu'il est question de le porter devant le chef du village ou la cour royale, l'un peut décider de bâillonner l'autre ; il se rendra alors, soit chez le Migan, soit chez quelqu'un d'autre qui possède un bâillon ayant déjà servi. Il achètera à un prix souvent élevé ce bâillon, banal objet sans valeur marchande au départ, devient précieux et par conséquent très prisé une fois qu'il a servi. Ingrédient de prière en matière d'occultisme, l'un, le bâillon sera alors utilisé, mais à distance, pour empêcher quelqu'un de se défendre correctement devant le juge ou de révéler à d'autres un secret dont il a été, contre toute attente, au courant. Il s'agit, en fait, de l'envoyer pour le réduire au silence, le museler, en quelque sorte<sup>(12)</sup>. Devenu aujourd'hui parisienne, sinon pratiquement inexistant, le bâillon est remplacé pour cet office par un morceau de tissu ayant servi comme bandage attaché à la bouche d'un mort et noué à sa moquerie.

Quoi qu'il en soit, le principal usage du bâillon, celui pour lequel il a été fabriqué, est d'empêcher les victimes humaines de crier ou de proférer des malédictions. Son usage interne a d'autres fins reste secondaire. Il convient cependant d'avoir présent à l'esprit que dans l'histoire précoloniale béninoise, tous les bâillonnés n'ont pas toujours été exécutés.

#### III — LIMITES DE L'USAGE DU BÂILLON CHEZ DES VICTIMES À IMMOULER

Dans l'histoire de la Côte des Esclaves et de son arrière-pays, l'effectif total des bâillonnés exécutés est inférieur à celui de ceux qui ont été au départ bâillonnés ; autrement dit, ce qui ne sont pas tous les bâillonnés, peuvent s'en faire, qui sont immobiles. Il est arrivé bien des cas d'exception. Le plus connu se situe sous le règne de Glélé à Abomey dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Un jour, parmi les victimes bâillonnées d'une fête des coutumes, se trouvait, côté à côté, un jeune homme, Lanhu et une personne âgée, Dadigbé. Alors que le premier, résigné, gardait son calme, le vieil Dadigbé lui, hagard, les yeux exorbités, poussait continuellement des soupirs de désolation. Intrigué, Glélé fit demander à ce dernier les raisons d'un tel comportement. Une fois que le bâillon lui a été envoyé de la bouche, Dadigbé remercia le roi et lui révéla que loin de déployer le sort qui l'attend, il se lamentait plutôt sur celui de ce garçon qui est son fils. Sensible à ces déclarations, le roi fit enlever à Lanhu son bâillon, le libéra en même temps que son père Dadigbé à qui il confia la responsabilité du

Djèho, maison des perles. Les deux heureux captifs de guerre qui ont manqué de peu d'être décapités, se sont installés dans la région d'Abomey, à Oungbèga où ils ont fait souche : c'est ainsi que Dadigbé et son fils, nago de Békpa (Ekpi ?) dans la région de Savé, ont toujours à Oungbèga une nombrueuse descendance qui se réclame aujourd'hui beaucoup plus de la communauté socio-culturelle Fon que nago.

Loin d'être courante, l'anecdote de bâillonnés libérés et affranchis comme celle-ci, est l'exception qui confirme la règle. Les victimes bâillonnées sont, dans la quasi-totalité des cas, exécutées.

#### CONCLUSION

Témoin d'une civilisation et de certaines pratiques qui la particulièrissent, le bâillon est une pièce intéressante des cultures matérielles n'ayant pas jusqu'à ce fait l'objet d'une attention particulière de la part des chercheurs. Son étude nous conduit au cœur des croyances populaires auxquelles il est intimement lié et qui justifient également ses différents usages dans un double contexte de sens propre et de sens figuré. L'on comprend qu'il n'ait pas survécu à la disparition des pratiques pénibles dont il a été un instrument, des siècles durant.

#### NOTES

(1) Nous tenons ici à remercier sincèrement notre ami et informateur, Bachalon Nondichao, chef de collectivité, ancien guide du musée d'Abomey et l'un des meilleurs traditionalistes actuels sur l'histoire du Danhomé.

(2) « Fête des coutumes donnée par le roi de Danhomé un mois de juillet 1860 ». (Extrait du journal d'un Européen qui a été pendant un mois et demi spectateur de ces fêtes.

In Annales de la Propagation de la Foi, 1862, T. 34, p.p. 152-158.

(3) Extrait d'une lettre de M. J. Poirier, missionnaire, à M. Planque, supérieur du séminaire des Missions Africaines de Lyon. (Décembre 1874). In Annales de la Propagation de la Foi, T. 48, 1876, p.p. 61-67.

(4) Information aimablement communiquée par Bachalon Nondichao.

(5) « Fête des coutumes donnée par le roi de Danhomé un mois de juillet 1860 ». (Extrait du journal d'un Européen qui a été pendant un mois et demi spectateur de ces fêtes).

In Annales de la Propagation de la Foi, T. 34, 1862, p.p. 152-158.

(6) Idem Ibidem, 1862, p. 156.

(7) Bachalon Nondichao, informateur déjà cité.

(8) Extrait d'une lettre de M. J. Poirier, missionnaire, à M. Planque, supérieur du séminaire des Missions Africaines de Lyon. (Décembre 1874). In Annales de la Propagation de la Foi, T. 48, 1876, p.p. 61-67.

(9) « Fête des coutumes donnée par le roi de Danhomé un mois de juillet 1860 ». (Extrait du journal d'un Européen qui a été pendant un mois et demi spectateur de ces fêtes).

In Annales de la Propagation de la Foi, 1862, T. 34, p.p. 154.

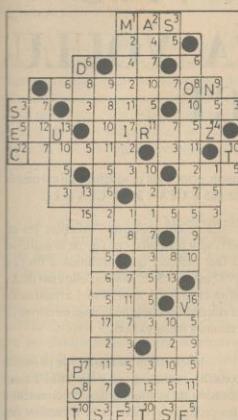
(10) Idem Ibidem, 1862, p. 156.

(11) Idem Ibidem, 1862, p. 154.

(12) Bachalon Nondichao, informateur déjà cité.

(13) Ce genre d'envolement entraînait des confusions, des incertitudes et des contradictions dans le raisonnement de l'envolé il arrivait à s'exprimer quelque peu. Relevant de l'histoire des mentalités, ces pratiques sociales gardent tout leur intérêt dans une approche anthropologique.

A. Félix Irako

**UN PEU DE DISTRACTION****GRILLE DU BÉNIN À DÉCODER**

Dans la grille ci-dessus, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représente toujours la même lettre.

En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille.

A vous donc de jouer.

(Réponse en page 10)

**OCTOGONES DES ANIMAUX**

Dans la grille ci-après se dissimule un animal. Pour le découvrir, rayer toutes les lettres qui y sont inscrites 13 fois, puis

repérez une à une horizontalement, dans un ordre logique, les 10 lettres constituant le mot-clé.

Amusez-vous bien !



(Réponse en page 10)

**LES SEPT ERREURS**

Exécutant les dessins 1 et 2 ci-après, le dessinateur a commis sciemment sept erreurs. Relevez-les.



(Réponse en page 10)

**BONNE SANTÉ****LE "BOUDIN" DE BŒUF POUR VAINCRE L'ANÉMIE**

Pour combattre l'anémie des élèves, une école de Cotonou a eu recours au "boudin" de bœuf, très riche en fer. Les résultats sont concluants mais l'expérience n'est pas encore généralisée.

Cinquante quatre pourcent des enfants de 6 à 14 ans sont anémiques au Sud-Bénin. Ce taux atteint même 67% à Cotonou, la capitale économique du pays. Conséquence de cette carence en fer : les enfants sont souvent fatigués, ne peuvent pas suivre les cours correctement. Ils sont vulnérables à de multiples infections. Leur alimentation essentiellement composée de céréales et de féculents, est pauvre en produits animaux et ne satisfait donc pas les besoins en fer de l'organisme. L'anémie touche environ deux milliards d'individus dans le monde, en particulier les enfants et les femmes enceintes des pays pauvres.

Face à une personne anémique, la plupart des agents de santé du Bénin n'ont qu'un seul remède à prescrire : des comprimés de fer. Mais les enfants n'aiment pas les avaler. "Il est quand même plus agréable de manger que de prendre des comprimés", reconnaît le professeur Isidore Zohoun, du Centre national hospitalier et universitaire de Cotonou. L'approche privilégiée à l'école primaire de Vodjé-Kpota, à Cotonou, a donc consisté à combattre l'anémie par l'alimentation. Elle a mobilisé, en 1994-1995, quatre institutions : le Centre international de l'enfance et de la famille de Paris, le Cirad, un centre de recherche français de Montpellier, la Faculté des sciences agronomiques du Bénin et le Laboratoire d'hématologie du Centre national hospitalier et universitaire de Cotonou.

On a choisi de jeter sur l'alimentation des enfants à l'école. Ceux-ci prennent d'habitude leur petit déjeuner auprès des vendeuses installées dans l'enceinte

de l'établissement. Une première action a d'abord ouvert aux collégiennes qu'on appelle affectueusement les "bonnes dames" : information sur la teneur en fer des produits locaux, identification de plats nouveaux plus riches en fer, recherche collective des circuits d'approvisionnement les plus courts et les moins coûteux. On a ainsi repêché un plat traditionnel, le boudin de bœuf, "houng" en langue fon, remarquable par sa teneur en fer. "Il est même plus riche en fer que la viande elle-même", certifie Eric-Alain Ategbo, professeur de nutrition à l'Université nationale du Bénin. Bien connu dans les villages, il est préparé par le boucher avec du sang de bœuf auquel on ajoute des condiments. Il a la consistance du fromage et il est vendu bien marché aux enfants.

Ces "bonnes dames" de Cotonou ont donc adopté cet aliment nouveau. Elles ont reçu gratuitement du sang de bœuf de l'abattoir de Cotonou avant de diversifier leurs sources. Désormais, ce boudin est présent dans tous les plats. La seconde action concerne les élèves : à travers leur leçon d'économie familiale, on leur a expliqué ce qu'est l'anémie et quels sont les aliments riches en fer susceptibles d'y remédier.

Au bout d'une année scolaire, une évaluation a été menée : 40% des enfants de l'école consomment en moyenne 80 g de "houng" par semaine, ce qui couvre 42% de leurs besoins en fer. L'anémie a été réduite. Le "houng" a définitivement conquis les plats de cette école. Mais l'expérience ne s'est encore étendue à d'autres écoles.

Jérôme Adjakou Badou  
(Syria-Bénin)

**FAÇONS DE PARLER****DES MOTS BIEN ÉCRITS**

La distance qui sépare deux choses, deux objets est un **intervalle**, mot issu du latin **intervallum** : ce qui est entre deux palissades. Mais le nom **intervalle** se prête facilement à une faute d'orthographe : faut-il un L ou deux L ?

Le mot **intervalle** s'écrit avec deux L. Le préfixe "inter-", d'origine latine, signifie : entre. On le retrouve dans d'autres mots tels : intermédiaire, interastral. Il y a même "interphone", mais ce dernier nom est déposé comme une marque pour désigner ces sortes de téléphones qui permettent de téléphoner seulement à l'intérieur d'un bâtiment.

**POUR BIEN PARLER**

Ne pas dire : "en outre de cela". La locution adverbiale en outre a un sens complété.

Mais le mot "outre" tout seul devient préposition. On peut dire alors **outre cela**, mais pas "outre de cela".

La préposition est suivie d'un complément.

**POUR BIEN PARLER**

On peut manquer, viser, atteindre un but mais, on ne peut pas le remplir

De même on ne peut pas "agir dans le but", car si on était "dans le but" il serait atteint et l'action serait inutile.

**DES MOTS D'AILLEURS****Un bilaneur (BILANEUR).**

On nomme ainsi au Burkina Faso, une personne qui raconte des histoires.

Normalement le bilaneur devrait être celui qui dresse des bilans. Mais "bilan" au Burkina Faso désigne une rumeur ou un fau bruit. Ainsi, on dira : le bilan court qu'il se bigre (se soule).

Le bilaneur est donc plutôt un lanceur de rumeurs, volontiers menteur et mauvaise langue.

**AUTOUR D'UN MOT****Le verbe choisir**

Donner la préférence à une personne ou à une chose c'est choisir. En votant on choisit et familièrement on jette son dévolu sur quelqu'un, on sélectionne, on trie sur le volet. On peut choisir aussi une profession ou un genre de vie.

Le choix, c'est l'action de choisir : désignation, promotion au choix, tri. Pour faire un choix, on élimine, on rejette, on exclut. Quand il s'agit de choses, on fait une sélection, un assortissement. Et dans un choix de poésies ou d'écrits en prose, on trouve le recueil, l'anthologie ou le florilège.

Tout ce qui est relatif au choix peut être électif (choisir ce qui paraît bon). Le choix peut être aussi arbitraire ou partiel.

Choisir c'est enfin : prendre une décision, c'est alors l'alternative, le dilemme, pour arriver alors à la décision ou la résolution. Mais, attention, comme l'assure un proverbe français : "Qui veut choisir, souvent prend le pire!".

**UN MOT DANS TOUS LES SENS**

On en trouve dans le corps humain.

On en trouve sur les routes.

On en trouve au bord de la mer.

Et on en trouve, enfin, sur les feuilles.

Un nom à découvrir.

**Réponse :** Côte (CÔTE), avec un accent circonflexe sur la lettre O.

Les côtes du corps humain (os allongés et courbes qui forment la cage thoracique).

Les côtes sur les routes (parties en pente).

La côte... rivage de la mer.

La côte d'une feuille, la nervure.

**DES MOTS DE LA FRANCOPHONIE**

En Afrique de l'Ouest, notamment dans un État, il existe des **banananas**, en d'autres termes des marchands ambulants sans patente. Ils vendent toutes sortes d'objets au détail, dans la rue, sur les marchés, voire à domicile. À la première apparition d'un policier, ils plient bagage, mais réapparaissent l'instant d'après.

Quel est le pays originaire des **banananas** ?

- la Côte d'Ivoire, le Bénin ou le Sénégal ?

**Réponse :** Le Sénégal où l'on désigne parfois l'activité même du **banabanis** par le terme **banabanisme**.

**AUTOUR D'UN MOT**

Le nom **reproche** du latin *repropiare* (rapprocher, mettre devant les yeux).

Un jugement défavorable exprimant le mécontentement est un reproche. Il peut être grave, sévère, injuste ou mal fondé. C'est une remontrance, un blâme, un grief, un rappel à l'ordre ou un avertissement. Reprocher c'est faire des reproches à quelqu'un, c'est le critiquer, le blâmer ou lui faire honte.

Quelqu'un d'irréprochable — mais existe-t-il ? — est inattaquable, honnête, implacable et parfait.

Une sentence française du XVII<sup>e</sup> siècle assure : "Il y a des reproches qui louent et des louanges qui médisent" ... (La Rochefoucauld, 1665).

**NATION — SOCIÉTÉ**

# ENTRETIEN SUR LE BUDGET 1998

## LE MINISTRE DES FINANCES N'A VOULU OCCULTER AUCUN ASPECT

(Suite de la première page)

*engageront, au-delà de la durée d'un exercice budgétaire, le quotidien des Béninois et Béninoises.*

*Ainsi, les contribuables que nous sommes, toutes catégories confondues, devront payer plus cher le ciment et le carburant.*

*En revanche, t'in pour notre pouvoir d'achat, la maîtrise de l'inflation apparaissant dans le projet de budget, comme un travail de termitière. Dans ce registre, les agents permanents de l'Etat se résigneront-ils à avaler la revalorisation de 2% du point indiciaire qui leur est promis ?*

*Dans un pays encore sous perfusion des Institutions de Bretton Woods à travers le PAS, il est illusoire, pour les travailleurs de nos villes et campagnes de s'attendre à davantage de "gains", du moins dans l'immédiat. Il est néanmoins permis d'espérer et même de rêver, ce qui n'occulte pas forcément les interrogations et appréhensions d'aujourd'hui.*

*Quant à la bonne gouvernance, c'est une exigence, un impératif catégorique pour chacun et pour tous, à commencer par les hauts responsables de l'Etat. Le ministère des finances, sur ce qu'il est convenu désormais d'appeler l'"affaire BIVAC INTERNATIONNAL" n'a pas fait en tout cas mystère de sa bonne foi et de son souci de transparence.*

"La Croix du Bénin" : Monsieur le ministre des finances, si le projet de budget 1998, arrivait à être voté selon son esprit, les prix de vente de ciment et du carburant augmenteront. Qu'est-ce qui, à votre avis, justifie une telle prévision ?

**M. Moïse Mensah, ministre des Finances** : Comme vous le savez, le Bénin est en ajustement structurel. Dans ce cadre, le schéma financier conclu avec les services du Fonds Monétaire International au titre du programme triennal, juin 1996 — juin 1999, approuvé par le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International nous fixe des objectifs de recettes.

La réalisation de ces objectifs devant nous permettre de réduire notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur et de mobiliser des ressources pour les investissements, il est nécessaire que nous recherchions les voies et moyens pour améliorer le rendement fiscal et, au besoin, élargir l'assiette de l'impôt.

C'est ce souci qui a conduit à revoir la taxe sur les hydrocarbures et de faire entrer le ciment dans le champ d'application de la TVA.

— Taxe sur les hydrocarbures :

Il y a lieu de rappeler que la taxe sur les hydrocarbures varie de 0,50 % à 1,4 %. Dans le souci de ne pas trop répercuter les effets de hausse du taux de la taxe sur les populations, il a été retenu de ne pas modifier la fiscalité relative au pétrole lampant et au gas-oil. Seules l'essence super et l'essence ordinaire seraient affectées.

— Soumission du ciment au champ d'application de la TVA :

Le ciment est soumis actuellement à une taxe spécifique de 10,65 % au lieu de la

"La Croix du Bénin" : Monsieur le ministre des finances, vous n'êtes pas sans savoir que le pouvoir d'achat du Béninois est l'un des plus faibles de la sous-région. L'inflation semble loin d'être maîtrisée au Bénin. Êtes-vous d'accord avec ce que nous ? Les raisons ?

**M. Moïse Mensah** : Je voudrais reconnaître avec vous qu'en réalité, le Bénin fait partie des pays à faible niveau de revenu. Les revenus par tête dans cette catégorie varient en moyenne entre 360 dollars, (environ 21.600 F CFA) et 380 dollars, (environ 22.800 F CFA).

Selon les données du rapport sur le développement dans le monde de 1996, le revenu par tête au Bénin se situerait à 370 dollars, environ 22.200 F CFA. Même au niveau de l'UEMOA, le Bénin n'est pas en si mauvaise position, puisqu'il vient au troisième rang après le Sénégal (680 dollars, soit près de 40.800 F CFA) et la Côte d'Ivoire (610 dollars soit près de 36.600 F CFA).

Cet état de choses est à rapprocher de l'augmentation du SMIG au Bénin de 46 % en 1994, suite à la dévaluation du franc CFA. En 1996, sa croissance nominale a été de 7,8 %. De plus, il ne faut pas oublier les efforts faits par le Gouvernement pour améliorer graduellement les salaires dans l'Administration et l'accroissement sensible du prix au producteur du

coton, principale production qui est passée de 165 F CFA à 200 F CFA le kg.

En ce qui concerne l'inflation, les efforts sont poursuivis en vue de sa maîtrise. Il faut indiquer que l'inflation à fin juin 1997 est de 1,5 %, alors qu'elle était de 3,1 % en 1995 et 6,1 % en 1996. La maîtrise de la situation découle de la mise en œuvre de certaines mesures dont :

- la réduction du nombre de postes de contrôle routier ayant pour effet l'amélioration de la fluidité dans la circulation des produits vivriers et la réduction des faux frais ;

- l'organisation des séances de sensibilisation des paysans au niveau de tous les départements en vue de réaliser, pour compter de la campagne 1997/98 en cours, le couplage de la production cotonnière et de la production vivrière ;

- la relance des productions vivrières au niveau des petits agriculteurs ;

- la dynamisation de l'encadrement agricole à tous les niveaux ;

- le renforcement du stock tampon de produits vivriers pour la période de soutien par l'Office national de sécurité alimentaire (ONASA), à travers l'accroissement des capacités de stockage ;

- la réalisation d'enquêtes et rapports sur l'évolution des prix des produits agricoles locaux ;

- l'intensification de la campagne d'information des opérateurs économiques sur les obligations relatives à :

- la publicité des prix ;
- la délivrance des factures ;
- la déclaration obligatoire des stocks.

"La Croix du Bénin" : Le relèvement du pouvoir d'achat contribue au développement du pays. Qu'avez-vous prévu dans le projet du budget 1998 pour soulager un tant soit peu le commun des Béninois ?

**M. Moïse Mensah** : Pour accroître la production, réduire le coût de la vie et la flambée des prix, il est prévu un certain nombre d'actions notamment :

- la poursuite du couplage de la production cotonnière et de la production vivrière ;

- l'amélioration de la performance des filières agricoles ;

- l'accroissement des capacités de stockage en vue de renforcer le stock tampon de



M. Moïse Mensah, Ministre des Finances.

produits vivriers pour la période de souture par l'Office national de la sécurité alimentaire (ONASA).

Outre ces mesures de maîtrise de l'inflation pour soulager les populations, le Gouvernement a prévu le relèvement du pouvoir d'achat des agents permanents de l'État par le rattrapage de la revalorisation de 2 % du point indiciaire en le faisant passer de 3 % à 5 % pour compter du 1er janvier 1997.

**"La Croix du Bénin"** : Monsieur le ministre, à propos du marché de contrôle des importations au Bénin, le ministère que vous avez en charge a lancé un appel d'offres auquel ont soumissionné les sociétés SGS, ITS, COTECNA et VERITAS-BIVAC. Selon les informations, votre ministère aurait délibérément attribué ce marché à VERITAS-BIVAC pourtant décrite pour ses prestations. Comment l'expliquez-vous ?

**M. Moïse Mensah** : La réponse à cette question nécessite la clarification d'un certain nombre de concepts et la mise à la connaissance des concitoyens de certaines informations.

Aussi, présenterons-nous brièvement l'histoire de la pré-inspection des marchandises au Bénin avant de parler de l'appel d'offres international du 07 juillet 1997.

#### a) — Bref historique de la pré-inspection.

D'abord la pré-inspection est l'opération qui consiste, pour un pays donné, à faire vérifier, avant embarquement, la quantité, la qualité, le prix de toutes les marchandises qui sont importées par ses opérateurs économiques. On parle également de contrôle avant embarquement des importations ou de système de vérification avant embarquement. Ainsi, un pays donne met en place ce système, d'une part, pour aider ses opérateurs économiques à faire de bonnes transactions commerciales internationales en s'assurant de la quantité, la qualité et des prix des marchandises qu'ils ont commandées et, d'autre part, pour aider le service de la douane dans son rôle de collecte des recettes douanières en évitant les souffracturations et les surfacturations.

Le système de vérification des importations est donc mis en place pour apporter aussi bien une assistance aux opérateurs économiques qu'à l'administration des douanes.

Notre pays, la République du Bénin, n'a pas échappé, dans la conduite de ses affaires économiques, à ces motivations. C'est ainsi qu'en 1989 un système de vérification des importations avait été déjà mis en place sans une injonction des Institutions de Bretton Woods. A l'époque, le Bénin était guidé par le souci d'aider ses opérateurs économiques et éventuellement de contrearrêter les fraudes douanières. C'est d'ailleurs pour cela que le coût financier du système était à la charge des opérateurs économiques. L'inspection avant embarquement se faisait par COTECNA S.A.

Par la suite, le Bénin a décidé, dans le cadre de l'assainissement financier, avec l'appui des Institutions de Bretton Woods, d'institutionnaliser le système. Le programme d'ajustement structurel avait comme priorité des objectifs d'accroissement des recettes. Il faut donc accroître les recettes douanières en faisant tout pour que l'État évite des manques à gagner.

C'est dans cette optique que le Gouvernement du Bénin a été amené à prendre des engagements dans son programme d'ajustement structurel pour instaurer un système de vérification des importations plus performant avec une prise en charge par lui du coût financier. Un appel d'offres international a été lancé et c'est COTECNA S.A. qui a été, en 1991, attributaire de ce marché. Il convient de souligner que le système mis en place en 1989 n'avait pas bien fonctionné car le coût financier de la prestation était à la charge des opérateurs économiques.

Le contrat signé en 1991 par le Gouvernement de la République du Bénin avec COTECNA avait une durée de deux ans. A son terme, une évaluation du système ainsi mis en place avait été faite afin d'y apporter des améliorations éventuelles. Cette évaluation faite par le Cabinet international CERDI a débouché sur des améliorations à apporter au système ; ce qui a nécessité le lancement d'un nouvel appel d'offres international en 1994.

Les résultats de cet appel d'offres ont abouti à la signature d'un contrat avec BIVAC INTERNATIONAL du Groupe BUREAU VERITAS le 20 septembre 1994 pour une durée de deux ans. Ce nouveau système de vérification, rappelons-le, a pris en compte les insuffisances constatées au niveau du système qui avait été exécuté par COTECNA S.A.

#### b) — L'Appel d'Offres International du 07 juillet 1997.

Comme à l'accoutumée, le système exécuté par BIVAC a fait l'objet d'une évaluation par le Cabinet international CERDI. Cette évaluation a abouti à la nécessité de revoir le système en place et qui a déjà fait l'objet d'une amélioration en 1994. Ainsi, le Cabinet CERDI a proposé certaines améliorations à apporter au système. Ces améliorations sont les suivantes :

— la rédaction d'un contrat clair et précis dont les modalités d'application seront publiées dans une série de textes mis à la disposition de l'administration et des opérateurs économiques ;

— le développement de la communication entre l'administration, la société de pré-inspection et les opérateurs économiques ;

— la limitation des possibilités d'échapper au contrôle de la société d'inspection ;

— l'application des procédures pour permettre la réconciliation des documents douaniers.

Une commission interministérielle a été mise sur pied pour, non seulement, préparer les cahiers de charges en tenant en compte les recommandations du rapport

d'évaluation du Cabinet CERDI, mais également, faire aboutir, conformément aux règles de l'Art dans le cadre des passations de marchés publics, l'appel d'offres international qui en a découlé.

Les travaux de cette commission interministérielle ont été menés :

— d'une part, avec toute la transparence, l'esprit de concurrence et d'équité nécessaires ;

— d'autre part, en respect strict des instructions aux soumissionnaires contenues dans le dossier d'appel d'offres préparé par la Commission et acheté par les soumissionnaires. Ces travaux ont abouti à proposer BIVAC INTERNATIONAL du Groupe BUREAU VERITAS comme attributaire du marché.

Le Gouvernement, après avoir approuvé la proposition de la commission interministérielle qu'il m'avait instruit de mettre sur pied, a autorisé que les négociations soient menées avec BIVAC INTERNATIONAL pour la clarification d'un certain nombre de fâches à exécuter.

A cette étape, la commission interministérielle qui a mené les négociations a pu obtenir de BIVAC qui est déclarée attributaire du marché que les propositions d'amélioration faites par le Cabinet CERDI soient prises en compte et mises en œuvre par elle à ses propres frais. Il y a entre autres :

— du développement de la communication entre l'administration, la société de pré-inspection et les opérateurs économiques ;

— de l'adaptation des procédures pour permettre la réconciliation des documents douaniers.

Après ces séances de négociations, le contrat de pré-inspection a été signé le 02 octobre 1997 par le Gouvernement avec BIVAC INTERNATIONAL pour une durée de deux ans.

Tout s'est passé selon les règles de l'Art, dans la transparence et l'esprit d'équité.

**"La Croix du Bénin"** : Monsieur le ministre des finances, les 28 et 29 septembre 1996, s'est tenue la 53ème réunion du Comité de Développement, instance conjointe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Au cours de ces travaux, il avait été décidé de la remise de dette de certains pays africains. Quel sort est réservé au Bénin quant à sa dette extérieure, et à combien s'élève-t-elle à ce jour ?

La fin de ce programme avec ces deux institutions ne veut pas dire la fin des pratiques orthodoxes de gestion de notre économie.

L'ajustement structurel d'une économie est généralement permanent et est fonction de l'évolution de l'environnement économique. En 1999, à la fin de la facilité d'ajustement structurel renforcée avec le Fonds Monétaire International, c'est l'état de l'évolution de l'économie nationale et internationale qui nous guidera dans la prise de cette décision, à savoir : sortir du contexte des ajustements structurels classiques avec les Institutions de Bretton Woods ou renégocier un nouveau programme avec ces deux institutions.

**"La Croix du Bénin"** : Monsieur le ministre des finances, les 28 et 29 septembre 1996, s'est tenue la 53ème réunion du Comité de Développement, instance conjointe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Au cours de ces travaux, il avait été décidé de la remise de dette de certains pays africains. Quel sort est réservé au Bénin quant à sa dette extérieure, et à combien s'élève-t-elle à ce jour ?

**M. Moïse Mensah** : Les 28 et 29 septembre 1996 s'est tenue la 53ème réunion du Comité de Développement, dans le cadre des assemblées annuelles du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale tenues à Washington.

Au cours des travaux du Comité de Développement il a été décidé de la réduction du fardeau de la dette de certains pays pauvres lourdement endettés à travers le monde. Il n'est donc pas juste de parler de remise de dette à certains pays africains.

Le Comité de Développement n'a pas arrêté une liste précise de pays ; les bénéficiaires sont choisis, au cas par cas, en fonction de la soutenabilité à moyen terme de leur dette extérieure.

Ce choix résulte d'une étude approfondie de la situation dynamique du pays sur une période assez longue, jusqu'en 2015 par exemple (service de la dette extérieure, balance des paiements, recettes budgétaires, recettes d'exportations et encours de la dette par rapport au Produit intérieur brut "PIB"). Lorsque la situation du pays est très critique, par exemple affectation de 30 à 35 % des recettes budgétaires au service de la dette extérieure ou encours de la dette extérieure égale ou supérieure à deux fois le montant du Produit intérieur brut, alors ce pays est éligible à ce traitement.

Cela n'est pas encore le cas du Bénin qui consacre moins de 20 % de ses recettes budgétaires au service de sa dette extérieure.

Aujourd'hui, le Bénin ne connaît pas de difficultés majeures pour honorer ses engagements en matière de dette extérieure dont l'encours est d'environ sept cent cinquante milliards (750.000.000.000) de F CFA.

Propos recueillis par Barthélémy Assogba Cakpo

**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## UNE NOUVELLE PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE AU BÉNIN : LE DIOCÈSE DE PARAKOU ÉLEVÉ AU RANG DES ARCHIDIOCÈSES

*"Ô mon dieu ! Bénis le Seigneur. Et que tout mon être exalte son Saint Nom !"*

Bénissons le Seigneur qui élève notre pays et fait pour lui tant de merveilles. Un nouvel archidiocèse y est créé : le diocèse de Parakou est élevé au rang des archidiocèses.

### PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE POUR L'ANNONCE PLUS EFFICACE DE LA BONNE NOUVELLE

D'entrée, disons qu'une province ecclésiastique est un regroupement de plusieurs diocèses proches appelés aussi Églises particulières locales. But : aider à une action pastorale commune et favoriser de meilleures relations entre les évêques de ces diocèses. Et c'est justement ce souci de l'annonce plus efficace de la Bonne Nouvelle qui a poussé la Conférence Épiscopale du Bénin (CEB) à demander au Saint-Père l'élevation du diocèse de Parakou au rang d'archidiocèse.

**DIMANCHE 19 OCTOBRE 1997**

La réponse de Rome à la demande de nos Pères dans la foi est rendue officielle le dimanche 19 octobre 1997 en la cathédrale Saints-Pierre-et-Paul de Parakou. L'occasion a permis à LL. EE. NN. SS. Lucien Monsi-Agboka, président de la Conférence Épiscopale du Bénin (CEB), Nestor Assogba, archevêque de Parakou, Isidore de Souza, archevêque de Cotonou (présence affective), Robert Sastre, évêque de Lokossa, Vincent Mensah, évêque de Porto-Novo, Marcel Agboton, évêque de Kandi, Antoine Ganyé, évêque de Dassa-Zoumè, Paul Vieira, évêque de Djougou et Pascal

N'Koué, évêque de Natitingou, réunis autour du Nonce Apostolique près le Bénin, Monseigneur André Dupuy, délégué ensemble les dix-neuf (19) ans de pontificat de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II.

Nos évêques, fidèles serviteurs et guetteurs infatigables ont saisi cette occasion pour adresser au peuple béninois et aux hommes de bonne volonté dans notre monde où le germe de la division et de la haine fraternelle circule comme par contagion.

A l'issue de la célébration, le représentant du Pape, Monseigneur André Dupuy, a, dans l'allégresse, lu la bulle du Saint-Père élevant le diocèse de Parakou au rang d'archidiocèse. *Ipsa facta*, Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba en devient l'archevêque.

A la question de savoir l'utilité d'un nouvel archidiocèse, le Nonce répond en ces termes : "En droit canonique, on parle de diocèses suffragants. Autrefois, il y avait au Bénin une seule province ecclésiastique, celle de Cotonou dont dépendaient tous les huit (8) autres diocèses. Aujourd'hui, il y a deux (2) provinces ecclésiastiques au Bénin : celle de Cotonou avec les diocèses de Porto-Novo, Lokossa, Abomey et Dassa, et celle de Parakou avec les diocèses de Natitingou, Kandi et Djougou. Cependant il n'y a qu'une seule Conférence Épiscopale malgré la présence des deux (2) provinces ecclésiastiques et des deux (2) archevêques métropolitains : Isidore de Souza de Cotonou et Nestor Assogba de Parakou". Et Monseigneur l'archevêque de Parakou de préciser que "c'est une mission nouvelle qui lui est confiée. Nous

n'avons qu'à prier pour le nouvel archevêque et rendre honneur, gloire et louange au Seigneur pour les merveilles qu'il accomplit dans notre Église béninoise".

L'action de grâce s'est poursuivie le lundi 20 octobre 1997 au sein du séminaire Notre-Dame-de-Fatima.

### LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE AU SÉMINAIRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA À PARAKOU

Il était 18 heures 30. Des vrombissements de voitures. Des chants d'accueil. Et neuf (9) calotes honoraien déjà le séminaire Notre-Dame-de-Fatima. Ce sont nos évêques béninois qui avaient à leurs côtés le Nonce Apostolique Monseigneur André Dupuy. Durant leur rencontre avec les séminaristes, les évêques ont promis à leurs fils leurs soutiens matériels, spirituels et moraux. Ils ont ensuite insisté sur l'unité et l'esprit de service qui doivent régner dans toute maison de formation chrétienne. Comme l'a su bien exprimer Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, archevêque de Parakou : "... Être prêtre, c'est être serviteur de tous et sans exception... Il faudrait que dès maintenant vous commençiez, chers séminaristes, à lutter contre les problèmes ethniques et les vaines divisions..."

A 19 heures 55, c'était la messe d'action de grâce présidée par Monseigneur André Dupuy, Nonce Apostolique près le Bénin, entouré pour la circonstance de nos évêques, de huit (8) prêtres et d'un (1) diacon.

Le message du prélat, bref et riche d'enseignements, avait surtout pour support la Bonne Parole du jour tirée de l'Évan-

gile selon saint Luc 12, 13-21. "J'aimerais que vous relisez et même mastiquiez la Parole de Dieu de chaque jour", dira le Nonce avant de poursuivre : "le texte d'aujourd'hui n'est pas des plus faciles(...). Nous n'avons pas le droit de nous servir de la prière pour remplir nos poches. Quant à la justice, nous devons nous préoccuper de celle que nous devons aux autres. Le Christ n'est pas venu parmi nous pour faire des partages. Si c'était sa mission, il serait devenu notre juge, le juge qui distribue et rétribue. En imposant la justice à l'un, il aurait condamné l'autre, et, par conséquent, sa mission serait devenue une mission de mort. Il n'est donc pas venu pour nous obliger à être justes. Il est venu pour nous libérer afin que nous puissions devenir justes". Pour finir, Monseigneur André Dupuy a invité les séminaristes à prier les uns pour les autres afin que les futurs prêtres donnent priorité au Christ, Parole de Dieu et Révélateur du Père.

L'action de grâce s'est prolongée autour d'une table fraternelle dressée pour la circonstance. Après le dîner, les évêques ont passé la récréation de ce soir avec les séminaristes, bavardant et riant aux éclats. C'étaient des pères avec leurs enfants. Que c'était belle cette visite de la CEB au séminaire Notre-Dame-de-Fatima.

Il ne nous reste plus qu'à offrir au Seigneur le nouvel archidiocèse avec son archevêque, ses évêques et toute sa chrétienté afin que la Bonne Parole transforme tous les cœurs pour la plus grande gloire de Dieu.

*Brice. C. Ounisou  
Séminariste*

## ENSEMBLE REMERCIONS LE SEIGNEUR

Ensemble, nous remercions le Seigneur qui ne cesse de combler le Bénin de ses bénédictions.

Nous disons aussi merci à Notre Saint-Père le Pape Jean-Paul II pour l'attention toute particulière dont il entoure notre pays le Bénin qu'il a visité par deux fois.

Le Pape Jean-Paul II vient de signer, pour ainsi dire, le progrès réel de l'évangélisation au Bénin.

Depuis les années 1964, le Bénin comptait six diocèses : l'archidiocèse de Cotonou, les diocèses de Porto-Novo, Abomey, Lokossa, Parakou et Natitingou.

Au cours de l'année 1995, trois nouveaux diocèses ont vu le jour : Kandi par la partition du diocèse de Parakou, Dassa-Zoumè par la partition du diocèse d'Abomey et Djougou

par la partition du diocèse de Natitingou.

Dès lors le besoin s'est fait sentir d'une nouvelle Province ecclésiastique. C'est ce qui vient d'être fait. Désormais la nouvelle Province ecclésiastique du Nord Bénin à Parakou regroupe les diocèses de Natitingou, Kandi et Djougou et bien sûr Parakou. Cinq diocèses au Sud du Bénin, et quatre au Nord, voilà la nouvelle configuration de la structure ecclésiastique de l'Église au Bénin.

Il est à noter tout de suite qu'un archidiocèse n'est pas un "super diocèse" qui régit les autres diocèses. Chaque évêque diocésain gouverne l'Église particulière qui lui est confiée au nom du Christ. Seul le Saint-Père a juridiction sur lui.

L'Archevêque métropolitain a droit de regard sur les diocèses de sa circonscription pour veiller au nom du Saint-Esprit sur le progrès de la foi.

Ensemble avec les évêques de la Province il coordonne les orientations pastorales dans la mesure du possible et cela avec un esprit de Communauté collégiale et fraternelle.

La chance de la nouvelle Province ecclésiastique du Nord Bénin, c'est qu'il regroupe des diocèses véritablement frères : Djougou issu de la division de Natitingou et Kandi de celle de Parakou. Depuis l'année 1996, nous œuvrons ensemble pour les problèmes de développement. Deux fois pas an nous nous rencontrons pour cela.

A partir de la création de cette nouvelle Province, la coopération dans le domaine pastoral se fera plus étroite. Nous nous concerterons souvent sur les solutions à trouver aux multiples questions qui vont se poser à nous.

Nous avons deux Provinces ecclésiastiques au Bénin mais une seule Confé-

rence épiscopale dont le président n'est pas nécessairement un archevêque. L'actuel président de la Conférence épiscopale du Bénin est Son Excellence Monseigneur Lucien Monsi-Agboka, évêque d'Abomey.

La Conférence est le lieu privilégié de manifestation de la Communauté ecclésiale. Nous y vivons l'Unité comme le Seigneur nous le demande. Nous y débattons des problèmes communs et y assurons la vie des institutions communautaires comme nos séminaires par exemple...

Pour ma part, je voudrais tout simplement être au service de tous en œuvrant pour l'Unité qui révèle le Christ au monde.

Fait à Parakou le 24 Octobre 1997

*+Nestor Assogba  
Archevêque de Parakou*

## RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

### L'ÉGLISE N'EST PAS LE "CHIEN DE SALON" DE L'ÉTAT", DIT MGR. TUTU

Pour Mgr. Desmond Tutu, les Églises ne doivent pas être "les petits chiens de salon" de l'État. L'ancien archevêque anglican du Cap, aujourd'hui président de la Commission "Vérité et réconciliation" de l'Afrique du Sud, a déclaré que les Églises devraient toujours se résigner le droit de faire prêche de "solidarité critique" envers l'Etat.

L'archevêque Tutu, connu dans le monde entier pour son opposition à l'apartheid, a lancé cette mise en garde lors du premier jour de la septième Assemblée générale de la Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA), qui s'est tenue du 4 au 10 octobre 1997 à Addis-Abeba, capitale d'Éthiopie.

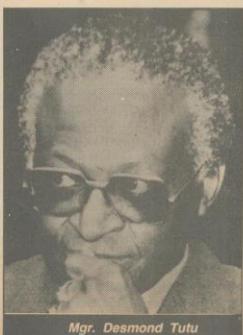
La CETA est l'une des organisations ecclésiennes régionales les plus grandes du monde, et elle rassemble 142 Églises du continent. Plus de 300 délégués avec droit de vote s'étaient réunis dans la capitale éthiopienne, ainsi que 500 observateurs, dont un grand nombre représentaient des Églises et organismes hors d'Afrique.

Mgr. Tutu, président de la CETA, a fait ses remarques en réponse à l'allocation de bienvenue du Président éthiopien, Negasso Gidada. Remerciant les Églises du monde entier pour l'assistance qu'elles ont apportée à l'Éthiopie, le Président Gidada a encouragé les Églises africaines à exercer leur autorité morale et spirituelle pour accroître le développement et enseigner la tolérance et la compréhension réciproque.

Relevant que la communauté internationale ne fait pas assez pour aider l'Afrique à éradiquer la pauvreté, la famine et la maladie, le Président Gidada a appelé les Églises à déployer tous leurs efforts en vue de la mobilisation des ressources, en Afrique et hors du continent.

Tout en approuvant la vision présentée par le Président éthiopien, l'archevêque Tutu a averti qu'une coopération non critique avec l'Etat était un piège pour les Églises. "Une Église qui accepte d'être cooptée dans le système gouvernemental est un petit chien de salon ; elle n'est pas une Église de Dieu", a-t-il lancé. L'Église a été créée pour se conformer à la volonté de l'Etat mais pour accomplir "la volonté de Dieu".

(apic/ eni / mp)



**Mgr. Desmond Tutu**

### RENCONTRE DU PAPE AVEC LES FAMILLES À RIO PLAIDOYER EN FAVEUR DE LA FAMILLE

(Suite de la première page)

s'obtient pas en parcourant la voie de la liberté sans la vérité, car cette voie est celle de l'égoïsme irresponsable qui désagrège les familles et la société. Ce n'est pas vrai que les conjoints, comme s'ils étaient des esclaves condamnés à leur propre fragilité, ne peuvent pas demeurer fidèles au don réciproque et total de soi jusqu'à la mort".

Le Seigneur qui vous appelle à vivre dans l'unité d'une "seule chair", unité de corps et d'âme, unité de la vie toute entière, vous donne la force de vivre une fidélité qui ennoblit et qui empêche votre union de courir le risque de la trahison, qui prive de la dignité et du bonheur et qui introduit division et amertume dans le foyer. En définitive ce sont les enfants qui en sont les premières victimes. La meilleure défense réside dans la fidélité, car cette dernière constitue un don du Dieu fidèle et miséricordieux, dans un amour racheté par lui-même.

C'est dans ce contexte que Jean-Paul II a voulu pousser « en cri d'espérance et de libération pour les familles :

*"Familles d'Amérique latine et du monde entier, s'est-il écrit, ne vous laissez pas séduire par ce message mensonger qui avilît les peuples, porte atteinte aux traditions et aux plus hautes valeurs et fait retomber sur les enfants tant de souffrances et de malheur. La cause de la famille confère une dignité au monde et le libère à travers la vérité authentique de l'être humain, du mystère de la vie, don de Dieu, de l'homme et de la femme, images de Dieu."*

#### DES LOIS JUSTES QUI PROTÉGENT LA FAMILLE.

Et le Pape a appelé à prendre vraiment en main la cause de la famille :

*"Il faut lutter pour cette cause, a-t-il poursuivi, pour assurer votre bonheur et l'avenir de la famille humaine. Je lance une invitation à tous ceux qui oeuvrent pour l'éducation d'une nouvelle société où règne la civilisation de l'amour; défendez vos familles comme un don précieux et irremplaçable, protégez-les par des lois justes qui combattent les fléaux de la misère et l'abandon, des lois qui permettent en même temps aux parents d'accomplir leur mission jusqu'à son terme. Comment les jeunes peuvent-ils créer une famille si elles ne disposent des moyens pour subve-*

nir à ses besoins? La misère détruit la famille, empêche l'accès à la culture et à l'instruction de base, corrompt les mœurs et mine sa base la santé des jeunes et des adultes. Aidez-les! Aidez-les! C'est votre avenir qui est en jeu".

#### EXAMEN DE CONSCIENCE SUR LA FAMILLE

Aussi, le Pape Jean Paul II a-t-il invité à un examen de conscience sérieux et profond sur la famille.

*"Dans l'histoire moderne, a-t-il ajouté, il existe d'innombrables phénomènes sociaux qui invitent à faire un examen de conscience sur la famille. De nombreux cas il faut reconnaître avec honte que des erreurs et des écarts ont été commis. Comment ne pas dénoncer ces comportements motivés par l'avilité et l'ir-*

donnés au Rwanda et à Salvador de Bahia (Brésil) le Pape a observé:

*"Cet effort porte en lui un message et une invitation que j'adresse au monde entier: accueillez vos enfants avec un amour responsable; défendez-les comme un don de Dieu, à partir du moment où ils sont conçus et où la vie humaine naît du sein de la mère; que le crime abominable de l'avortement, honte de l'humanité ne condamne pas les embryons à des plus injustes des exécutions: celle des êtres humains les plus innocents (...)"*

#### Invitation à un haut et noble engagement

Puis le Pape Jean-Paul II a appelé tout un chacun à un haut et noble engagement pour lequel il invoque l'aide de Dieu tout-puissant:

*"Pour les familles, afin qu'unies dans l'amour du Christ, organisées pastoralemen, présentes activement dans la société, engagées dans la mission d'humanisation, de libération, d'éducation d'un monde selon le cœur du Christ, elles soient véritablement l'espérance de l'humanité.*

*"Pour les enfants, afin qu'ils grandissent comme Jésus, dans le foyer de Nazareth. Dans le sein des mères seulement la semence de la nouvelle humanité. Dans le visage des enfants respirent l'avenir, le prochain millénaire, le lendemain qui est entre les mains de Dieu.*

*"Pour les jeunes, afin qu'ils s'engagent avec un grand enthousiasme à préparer leur famille de demain, s'éduquant eux-mêmes à l'amour véritable qui est ouverture à l'autre, capacité d'écoute et de réponse, engagement de don généreux, même aux prix de sacrifices personnels et disponibilité à la compréhension réciproque et au pardon: pour les jeunes! (...)"*

Et le Pape de conclure: «Familles du monde entier soyez les témoins vivants du Christ qui est le chemin, la vérité et la vie (cf Lettre aux Familles N° 23) Laissez les cœurs accueillir les fruits du Congrès théologique pastoral qui vient de se conclure! Que la grâce et la paix de Dieu, notre Père et de notre Seigneur Jésus-Christ soient avec vous tous» (cf 2 co,1,2).

Marie, Reine de la famille

Siège de la Sagesse,  
Servante du Seigneur,  
prie pour nous.

Barthélémy Assogba Cakpa



**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## JOHANNESBOURG : XI<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DES CONFÉRENCES ÉPISCOPALES D'AFRIQUE ET DE MADAGASCAR

### MGR. MONSENGWO ÉLU À LA PRÉSIDENCE DU SCEAM

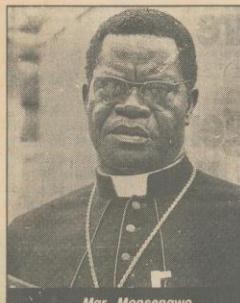
Mgr. Laurent Monsengwo, archevêque de Kisangani (Congo-Kinshasa) a été élu à la présidence des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM). C'était au cours de la onzième Assemblée plénière de l'organisation, tenue du 21 au 28 septembre 1997 à Midrand, entre Johannesburg et Pretoria, en Afrique du Sud. Mgr. Monsengwo succède à Mgr. Gabriel Ganaka (Nigeria).

Durant cette onzième session, les évêques ont rappelé que l'évangélisation en Afrique passe par l'édification de l'Église-famille. Deux thèmes y ont été débattus : l'Église-Famille de Dieu en Afrique et la restructuration du SCEAM.

Ces assises ont été l'occasion pour les évêques d'étudier les voies et moyens pour mettre en pratique la grande intuition du Synode africain tenu à Rome en avril-mai 1994, dont les fruits ont été promulgués par le Pape lors d'une visite pastorale qui l'a conduit en septembre 1995 à Yaoundé (Cameroun), à Johannesburg (Afrique du Sud) et à Nairobi (Kenya).

#### LA FAMILLE DANS LES SOCIÉTÉS AFRICAINES

Depuis ce Synode spécial, rappelle le SCEAM dans un communiqué final, l'évangélisation en Afrique a pour finalité d'"édifier une Église-Famille de Dieu pour que les familles africaines deviennent des Églises domestiques et les sociétés africaines des espaces où les relations entre les citoyens soient vécues dans un esprit d'amour, de liberté, de respect mutuel et du bien commun comme entre les membres d'une famille unie".



Mgr. Monsengwo

Pour construire cette réalité à la fois humaine et divine, l'Église en Afrique doit se doter de moyens efficaces, d'où la nécessité de réformer les structures du SCEAM, l'instance de concertation, de communion et de solidarité pastorale voulu par les évêques africains en 1969.

La messe d'ouverture de cette assemblée, présidée par le Cardinal Jozef Tomko, préfet de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples, a été un mo-

ment privilégié d'action de grâce pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Conférence des évêques d'Afrique du Sud.

Lors de la séance d'ouverture, plusieurs intervenants, comme le Premier ministre du Gauteng, Gabriel Sexwale, représentant le Président Nelson Mandela, Mgr. Denis Hurley, ancien archevêque de Durban (Afrique du Sud), Mgr. Laurent Monsengwo, premier vice-président du SCEAM, et le lendemain Mgr. Tomko, ont rendu hommage à l'œuvre courageuse et prophétique de la Conférence épiscopale sud-africaine, qui fut déterminante pour l'avènement d'une nouvelle ère de démocratie, de liberté et d'égalité dans le pays.

Les débats, précise le communiqué publié à l'issue des travaux, ont souligné "la nécessité de continuer à approfondir sur le plan anthropologique, historique, théologique et pastoral le concept de famille dans les sociétés africaines, en vue aussi de la redécouverte et de la sauvegarde de certaines valeurs traditionnelles comme le respect de la vie et des personnes âgées, l'hospitalité, la solidarité, la convivialité, ainsi que la conservation de la mémoire des ancêtres, qui contribue à maintenir vivants les liens spirituels entre le monde terrestre et celui de l'au-delà".

Les évêques ont constaté "la persistance et l'émergence d'obstacles qui entravent dangereusement non seulement

l'évangélisation et la conséquente construction d'une véritable famille, mais aussi le développement humain, économique et social du continent". C'est pourquoi le SCEAM "lance un appel pressant aux chefs d'État africains, au peuple de Dieu et, à toutes les femmes et à tous les hommes de bonne volonté pour que chacun, dans son domaine de responsabilité, œuvre pour que cessent les guerres fratricides, les violences et les discriminations de toutes sortes".

Outre des délégués des Conférences épiscopales, l'assemblée a accueilli des invités de dicastère et d'organismes de la curie romaine, d'instituts missionnaires et d'aide aux missions, et d'organisations catholiques internationales. Elle a aussi apprécié la présence et le message d'un délégué de la Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA). L'assemblée du SCEAM a élu la présidence Mgr. Laurent Monsengwo, archevêque de Kinsangani (Congo-Kinshasa), qui succède à Mgr. Gabriel Ganaka (Nigeria), absent pour raison de santé. Il sera assisté par Mgr. Francisco Silioty, évêque de Chimoio (Mozambique), premier vice-président, et par Mgr. John Onaiyekan, archevêque d'Abuja (Nigeria), second vice-président. Le nouveau secrétaire général est le Père Benoît Beno Pénoukou, coordinateur de la zone francophone et secrétaire des Caritas d'Afrique.

(apic / cip / pr)

#### REPONSE AU JEU DES SEPT ERREURS de la page 5

- 1<sup>re</sup> - Disque solaire.
- 2<sup>me</sup> - Chance de l'arbre.
- 3<sup>me</sup> - Herbe au niveau du disque solaire.
- 4<sup>me</sup> - Branche derrière la tête de l'enfant.
- 5<sup>me</sup> - Ceinture de la robe.
- 6<sup>me</sup> - Motte derrière les talons de l'enfant.
- 7<sup>me</sup> - Genou de l'enfant.

#### REPONSE AU JEU OCTOGONE DES ANIMAUX de la page 5

PHACOCHÈRE

#### REPONSE AU GRILLE DU BÉNIN À DÉCODER de la page 5

1 = M — 2 = A — 3 = S — 4 = L  
— 5 = E — 6 = D — 7 = I —  
8 = O — 9 = N — 10 = T —  
11 = R — 12 = C — 13 = U  
— 14 = Z — 15 = G — 16 = V —  
17 = P.

## GENÈVE : DÉBAT SUR LE CHANGEMENT DE LOGO DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

### UN LOGO NEUTRE, CAR LA CROIX N'EST PAS TOUJOURS RESPECTÉE

Un logo neutre "sans connotation culturelle", ayant la forme d'un diamant rouge pourrait bientôt figurer aux côtés de la croix et du croissant, propose le Comité International de la Croix-Rouge (CICR) à Genève. Divers milieux chrétiens s'inquiètent de la possible disparition de la croix, mais Cornelio Sommaruga, président du CICR, les rassure : elle sera maintenue.

A Genève, l'on n'envisage pas que les institutions humanitaires constituant le Mouvement international de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge cessent d'utiliser les logos traditionnels. "La croix rouge est un emblème que les délégués du CICR travaillant dans le monde pour protéger les victimes de conflits armés et moi-même

portons avec fierté, assure Cornelio Sommaruga dans une "communication spéciale" du CICR.

Les emblèmes de la croix et du croissant rouges sont couramment utilisés dans le monde entier, à la fois comme symboles de protection en temps de guerre et comme

signes indicatifs des institutions nationales et internationales du Mouvement. "Malheureusement, concède C. Sommaruga, dans bien des conflits actuels, ces emblèmes ne sont ni compris ni respectés".

D'où l'idée d'introduire un troisième symbole neutre, qui sera utilisé à titre protecteur en temps de conflit. Le CICR voudrait aussi permettre la reconnaissance d'organisations nationales utilisant d'autres signes distinctifs. Il s'agit pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du

(Lire la suite à la page 11)

## DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

ES

M

cons...  
mais  
écono-  
pour-  
essant  
gile de  
aus les  
e cha-  
usabili-  
terres  
mina-

épis-  
e invi-  
curie  
d'aide  
atholi-  
précié  
né de  
toute  
e du  
aurent  
engani  
Mgr.  
arrain  
Mgr.  
moio  
ent, et  
éque-  
ident.  
Père  
de la  
des  
/pr)

### Congo

M. Denis Sassou N'Gesso a regagné Brazzaville venant de l'intérieur du pays, le jeudi 23 octobre dernier. Plus d'une semaine après la victoire de ses miliciens Cobras soutenus par les troupes anglaises sur les forces du Président déchu Pascal Lissouba.

Ville de quelques 700 000 habitants, il ne reste de la capitale congolaise, après cinq mois de combats féroces, plus que ruines et désolation. Le constat est amer et affligeant. Somme toute, rien moins qu'une "sale" guerre pour une paix des cimetières, ou plus exactement des fosses communes avec un lourd tribut se situant entre 4 000 et 10 000 victimes.

Les conseillers ne sont pas les payeurs. Congolais, la main droite sur le cœur, mettez-vous simplement au travail pour la reconstruction de votre pays !

Pendant ce temps, Denis Sassou N'Gesso tente désespérément de convaincre ses compatriotes et de rassurer la communauté internationale. Il promet de s'atteler avec diligence à la pacification et à la reconciliation nationale. Pour un premier pas symbolique dans ces sens, il a formé dimanche 2 novembre dernier son gouvernement d'union nationale.

Les principaux porte-feuilles ministériels sont confiés à des proches du "tombeur" de Lissouba.

Le plan diplomatique, Sassou N'Gesso s'efforce également de rompre l'isolement qui le menace sur la scène internationale. C'est dans cette optique qu'un sommet sur le Congo s'est tenu à Luanda le lundi 27 octobre dernier à l'initiative du Président angolais Jose Eduardo dos Santos. Le sommet réunissant, outre l'hôte de la rencontre, les Présidents Omar Bongo du Gabon, Denis Sassou N'Gesso du Congo et Laurent-Désiré Kabila de la République Démocratique "RD" du Congo (ex-Zaire). Au sujet des récents événements à Brazzaville, le Président angolais a justifié l'intervention armée de son pays aux côtés de M. Sassou N'Gesso par le fait "qu'un réalignement politique" était

désormais nécessaire dans la région. Le sommet devrait recommander la mise en place de mécanismes de sécurité régionale et la relance des activités de la Communauté économique de l'Afrique Centrale (CEAC). Auparavant, le Conseil de Sécurité avait appelé à un "arrêt des hostilités complètes et immédiates" et déploré les interventions militaires étrangères au Congo.

Tout comme une réponse à cet appel, l'Angola a informé l'ambassadeur américain aux Nations unies de son intention de retirer ses troupes de Brazzaville dans un court délai.

### Cameroun

M. Paul Biya a été réélu lors du scrutin présidentiel du 12 octobre dernier au Cameroun avec une majorité écrasante de 92,51 %, selon les chiffres rendus publics par la Cour suprême. Le Président Biya, leader du Rassemblement du peuple camerounais, distancie de loin les six autres candidats. Le meilleur de ces derniers, Henri Boghe Nlend ne totalise que 2,81 % des suffrages. Trois principaux partis d'opposition, l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) de Samuel Eboïm et Bello Bonna Maïgo, Front Social Démocratique (FSD) de John Fru Ndi, implanté dans le nord-ouest, anglophone, et l'Union des Populations du Cameroun (UPC) de Neth Numazah avaient prononcé activement le boycott du scrutin. Ces formations politiques ont contesté les résultats officiels estimant que le taux de participation était en deçà de 10 % dans les zones urbaines et "légèrement supérieur en milieu rural". Même les Autorités gouvernementales ont reconnu que les plus faibles taux ont été enregistrés à Douala, Garoua et Bamenda, considérées comme fiefs de l'opposition.

M. Biya a accédé au pouvoir le 6 novembre 1982 à la faveur de la démission de l'ex-Président Ahidjo. Il a été réélu le 11 octobre 1992 pour un mandat de 5 ans avec 59,9 % devant John Fru Ndi (35,9 %), résultats qui ont été contestés par des actes de violences. Du 27 octobre au 29 décembre 1991, l'état d'urgence avait été décreté dans la région de Bamenda et John Fru

Ndi mis en résidence surveillée. Le 6 janvier 1994, le Nigeria occupe deux îles camerounaises. Les deux pays se disputent la presqu'île pétrolière de Bassa (1.000 km<sup>2</sup>).

La démocratie, la vraie, est un ensemble de paramètres. Les élections n'en constituent qu'un pilier, si important soit-il. Encore faudrait-il que ces élections organisées par-ci par-là en Afrique soient libres, démocratiques et transparentes.

### Comores

Décidément, la Communauté internationale semble en perte de vitesse, face à la poussée des événements qui secouent le monde et engagent l'avenir des peuples, particulièrement en Afrique. Ainsi, défiant la conscience collective, les séparatistes de l'île d'Anjouan située dans le canal du Mozambique ont organisé le 26 octobre dernier un référendum sur l'indépendance de l'île vis-à-vis de la République Fédérale Islamique des Comores.

Selon les résultats rendus publics par la "Commission électorale", le vote s'est soldé par 99,88 % de "oui". Ce référendum, contesté par les Autorités de Moroni, la capitale fédérale, a été également désapprouvé par l'OUA qui le juge contraire aux efforts qu'elle déploie pour trouver une issue négociée à la crise séparatiste. Trois jours après le "scrutin" les dirigeants du mouvement séparatiste ont formé un "gouvernement provisoire" chargé de préparer une constitution et d'organiser des élections présidentielles.

Le référendum du 26 octobre dernier n'est reconnu par aucun pays, ni organisation internationale. Nul ne conteste le bien-fondé des revendications politique, économique, sociale et culturelle des Anjouanais vis-à-vis du gouvernement fédéral comorien. Mais nous ne sommes pas en présence d'un cas inédit dans ce domaine. En tout état de cause, pour ce qui concerne le continent africain, plus que mal à l'aise dans ses frontières héritées de la colonisation, la meilleure voie n'est pas celle choisie par les séparatistes anjouanais.

Evariste Dégla

### CE QU'IL SERAIT BON QUE VOUS SACHIEZ

#### Élever des termites pour nourrir les poulets

Pour obtenir des poulets dodus, les paysans du nord du Togo leur servent, outre des céréales, des termites qu'ils élèvent eux-mêmes.

Oui Ouaké est un agriculteur du Nord-Togo qui possède un petit élevage de volailles locales. Mais leur alimentation est spéciale. "Je ne leur offre pas uniquement des graines de sorgho et de maïs. Je leur donne aussi des termites pour qu'elles se développent vite", explique ce jeune paysan. Une pratique originale désormais bien ancrée dans cette région septentrionale du pays.

D'habitude, les poulets et les pintadeaux vont chercher eux-mêmes les insectes dans les champs, mais là ce sont les éleveurs qui leur servent ces précieux insectes. Il existe certes des techniques traditionnelles de récolte des termites : arrachage de blocs de termitières ou introduction d'un bâtonnet dans un trou de la termitière... Mais s'ils devaient se contenter d'exploiter les termitières existantes, les paysans n'auraient pas grand chose à donner à leurs bêtes. Certains se sont donc mis à éléver eux-mêmes ces insectes.

La technique de production est simple et peu coûteuse. L'éleveur choisit une grande calabasse ou une jarre. Il la remplit de paille de céréales sèches ou d'autres débris végétaux fibreux, de préférence écrasés. L'ensemble est recouvert de terre, puis arrosé d'eau légèrement mais uniformément. Le récipient est alors renversé sur un trou réalisée dans une termitière en activité. Protégé de la surchauffe et du dessèchement par un sac de jute humidifié, le tout est maintenu en place par une pierre. "Au bout de deux semaines, ce sont des centaines de termites que nous récoltons. Les pintadeaux ou poussins nourris avec se développent plus vite et prennent du poids", commente Oui Ouaké.

Selon Kuassi Aklobessi, un zootechnicien togolais, les termites constituent effectivement un intéressant apport supplémentaire en protéines qu'équilibre avantageusement l'alimentation des volailles locales. Il précise en outre que ces insectes contiennent aussi des lipides et des glucides, en somme tout ce qu'il faut pour une alimentation complète.

Honoré Tchaim Blao  
Système-Togo

**ACHETER  
"LA CROIX"  
C'EST BON.  
S'Y ABONNER  
EST  
POURTANT  
MIEUX.**

(apic / idea / com / be)

### GENÈVE : DÉBAT SUR LE CHANGEMENT DE LOGO

(Suite de la page 10)

Croissant-Rouge, fondé sur le principe d'humanité inhérent à toute culture, d'être réellement universel.

#### AUCUNE DÉCISION PRISE EN NOVEMBRE

Le Mouvement international examinera, lors du Conseil des délégués qui se tiendra à Sèvres les 26 et 27 novembre prochain, six propositions formulées par un groupe de travail ad hoc, mais aucune décision ne sera prise à cette occasion. L'emblème est consacré par le droit international et toute décision finale devra être prise par les 188 États parties aux Conventions de Genève.

#### CRITIQUES CATHOLIQUES ET ÉVANGÉLIQUES

Après les critiques de Mgr. Karl Lehmann, président de la Conférence épiscopale catholique d'Allemagne, c'est au tour de l'Alliance Évangélique Suisse de déplorer l'abandon, dans certaines circonstances, de l'emblème de la croix rouge. Le fondateur de la Croix-Rouge, le philanthrope genevois Henri Dunant (1828-1910), qui concrétisa son idée en 1863, fut un enfant du mouvement de réveil qui se développait dans les milieux protestants à Genève dans la première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, rappelle Fritz Herrli, porte-parole de l'Alliance Évangélique à Zurich.

Henri Dunant, secrétaire de 1852 à 1860 de la première Alliance Évangélique en

Suisse — regroupant des protestants de diverses obédiences pour des actions communes aux plans missionnaire et social — avait explicitement choisi la croix comme emblème de son œuvre humanitaire, relève F. Herrli. "Pour le Prix Nobel de la paix 1901, aucun autre symbole que la croix ne représentait mieux le sens et l'esprit de la diacanie chrétienne".

Et de déplorer qu'au moment où d'autres retrouvent leurs racines, le CICR laisse tomber les emblèmes chrétiens. L'Alliance Évangélique plaide pour le maintien du logo actuel, pour que l'on ait à nouveau conscience des racines de cette organisation humanitaire.

## ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT

### DES PROGRÈS POUR UNE MEILLEURE DÉCOUVERTE DU PRODUIT TOURISTIQUE BÉNINOIS

*Conférence économique, États généraux de la justice, forum international sur le minimum social commun, etc. sont autant de rencontres nationales et internationales organisées en République du Bénin en vue du développement durable. Leur multiplicité est telle que ces diverses rencontres commencent par lasser progressivement plus d'un Béninois faute de pouvoir témoigner aujourd'hui de leur impact réel sur leur vie quotidienne. Et voilà que le Bénin organise encore pour les jours à venir un grand forum sur le développement basé sur le secteur touristique qui présenterait, semble-t-il, d'énormes atouts. Pour mieux cerner les contours et l'opportunité d'une telle rencontre, le journal "La Croix du Bénin" s'est rapproché du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme qui a bien voulu lui accorder l'interview ci-après :*

« La Croix du Bénin » : M. le Ministre, Bientôt se tiendront à Cotonou les assises d'un forum d'internationalisation du tourisme dont l'organisation est à la charge du ministère à la tête duquel vous vous trouvez. Ma question est de savoir à quel changement concret doivent s'attendre les Béninois à l'issue de ce sommet.

MCAT : Je vous remercie de l'intérêt que vous ne cessez de porter au secteur du tourisme.

C'est vrai que du 18 au 21 novembre 1997 se tiendra à Cotonou un forum d'internationalisation de la politique du tourisme du Bénin. Cela signifie concrètement qu'à l'issue de ce séminaire, le Bénin sera doté d'un plan de développement touristique discuté et accepté tant par les partenaires locaux que partout ceux qui, sur le plan international, ne négligent aucun effort pour faire la promotion du Bénin à l'extérieur.

Il aura été réalisé ainsi autour de ce document le plus large consensus possible rendant ainsi son application concrète, plus aisée.

Le plan dans son exécution a prévu une intégration plus grande des populations ainsi que leur environnement. Quand on sait le rôle important que joue le tourisme dans le développement d'une nation, que ce soit sur le plan de la création d'emplois, l'accroissement de la production, l'interaction entre différents domaines, nous pouvons dire que des changements notables attendent les Béninois à l'issue de ce sommet.

Pour être plus concret, il est prévu dans le plan une série de projets susceptibles d'intéresser les milieux d'affaires dont les représentants seront présents à ce forum. La concrétisation de ces projets apportera, j'en suis sûr, un changement dans la vie de chaque jour du citoyen béninois.

« La Croix du Bénin » : M. le Ministre, en dépit du Renouveau démocratique en cours au Bénin sur fond du libéralisme économique, l'environnement économique est toujours peu favorable à une croissance économique durable. Dites-nous simplement, Monsieur le Ministre, par quel mécanisme vous pensez financer la promotion du tourisme pour un réel développement durable de ce pays.

MCAT : L'Environnement économique mondial connaît, certes, des difficultés de façon générale. Et c'est pour y apporter une



M. Gatien Houngbédji, ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

réponse durable que le Bénin recherche de nouvelles perspectives heureuses.

Pour notre pays, le tourisme apporte malgré son état embryonnaire des réponses substantielles au développement économique du pays.

Si la promotion est bien menée sur tous les principaux marchés émetteurs de touristes, le Bénin est capable d'accueillir plus de touristes qu'il n'accueille aujourd'hui. Et ce ne sera pas les 15 millions annuels qu'il génère, mais c'est trois ou quatre fois plus que le tourisme apportera à notre pays.

En cela, les potentialités touristiques existent. Elles sont même énormes par rapport aux pays de la sous-région. Elles sont aussi appréciées, par le marché extérieur. Il ne tient qu'à nous de les valoriser et de mieux les faire connaître à la clientèle nationale et internationale; c'est une opération qui nécessite beaucoup de moyens, notamment financiers.

L'Etat apporte son concours à ce mécanisme de promotion du tourisme, car c'est lui qui finance en grande partie toutes les actions qui se mènent dans ce sens :

— Élaboration de documents, d'affiches et de tous autres matériaux de production ;

— Participation aux foires et autres manifestations professionnelles ;

— Organisations d'édu-tour et de famtour ;

— Participation aux diverses manifestations du secteur (22ème congrès de l'ATA) ;

— Mise en place de comportement incitatif à une meilleure découverte du produit touristique béninois ; par exemple le Bénin a été l'initiateur et le défenseur acharné de la mise en place du visa touristique Entente.

### GLACIÈRES, RÉFRIGÉRATEURS ET CONGÉLATEURS MADE IN BURKINA

Dans les pays chauds, on a besoin de froid. La recherche burkinabé a ainsi mis au point des glacières et des congélateurs, bien adaptés au climat et économies en énergie, fabriqués avec des matériaux locaux.

Ce qui accroche le regard en premier, c'est leur couleur. Ils sont uniformément gris. Les glacières, les réfrigérateurs et les congélateurs mis au point par l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT) du Burkina sont, en effet, de la couleur de la "tôle alu". Cette tôle alu, un matériau cher à l'importation, mais qui ne rouille jamais, forme les parois intérieures et extérieures de ces équipements. L'isolation est assurée par une couche de laine de kapok particulièrement épaisse, de 8 à 15 cm, insérée entre les deux parois. Le bac intérieur, sur lequel sont déposés les aliments à conserver, est en polyester, une matière plastique fabriquée sur place.

La couleur mise à part, ces appareils sont tout à fait semblables à ceux qu'on trouve habituellement dans le commerce. On trouve des glacières de capacités variables, 25, 55, 140 et 275 litres, et des congélateurs de 200 ou 700 litres. Ceux-ci existent en version solaire et en mode électrique classique.

"Je trouve que, par rapport au pouvoir d'achat des Burkinabé, nos produits coûtent assez cher", reconnaît Laurent Lungren, un des rares vendeurs privés de glacières installés à Ouagadougou. Les caisses de 25 litres coûtent 25.000 F CFA contre 17.500 F CFA bien négocié pour des glacières de même volume importées du Nigeria. Jusqu'à présent, juste une centaine ont été vendues. Parmi les premiers clients, des représentants médicaux, des restaurateurs, des agences de voyages. Un poissonnier s'est même fait construire un bac de 3m<sup>3</sup> pour 500.000 F CFA.

Mais au-delà du prix, les appareils de l'IRSAT présentent de gros avantages. Ils protègent l'environnement en intégrant des isolants locaux — laine de kapok, fibres de rôniers, copeaux de bois — à la place des isolants classiques comme le polyuréthane (qui contient du R11, un gaz nocif pour la couche d'ozone, proscrité par le Protocole de Montréal). En outre, ces congélateurs et réfrigérateurs, mieux isolés que les appareils classiques, sont bien adaptés au climat sec et chaud du Burkina. Ils consomment moins d'énergie et leur espérance de vie est plus grande.

Sur le même principe, et toujours à partir de produits locaux, l'IRSAT met actuellement au point un climatiseur et un humidificateur.

Crépin Hillaire

Propos recueillis par Barthélémy A. Cakpa